

notamment le texte grec; mais qu'à l'exemple de Lucien, il tenta de le rapprocher de l'original hébreu, en y insérant toutefois quelques additions tirées ordinairement du même original; et qu'il conserva dans sa pureté, autant qu'il lui fut possible, le texte des Septante interprètes. L'on a même avancé que le fond (1) de cette édition s'est conservé dans

καὶ παρὰ θεοῦ, καὶ ἀπορροήσονται γενεὴ γενεῶν. Le savant Hody (*De text. origin.*, lib. IV, cap. 5, p. 638) a donc en tort de dire que le ms. alexandrin ne portait point cette leçon qu'il cite lui-même pour prouver que ce ms. est fort différent de l'édition d'Hésychius, ou que tout au plus il ne la représente pas telle que cet évêque égyptien l'avait publiée. Le ms. du Vatican a ici cela de commun avec celui d'Alexandrie qu'un lieu de la leçon suivante: *Et adhuc in te laus mea semper*, l'un et l'autre portent: *Et erit Deus tuus semper*; mais avec cette différence que l'édition romaine ajoute avant le mot *semper*, *secum*: ce qui est confirmé par le ms. de René Marchal. La même édition romaine n'a retenu de l'autre addition que, *Et ossa tua pinguescent*; qu'elle soit dans S. Cyrille d'Alexandrie, dans Procope de Gaza, dans le ms. de Marchal et dans l'édition de Venise.

De là nous pourrions inférer, 1° Qu'Hésychius, quoique pénétré de respect pour nos Ecritures hébraïques, ne voulut point négliger une leçon qu'il avait trouvée dans de tout autres exemplaires grecs que dans ceux d'Origène; 2° que le ms. de Marchal qu'on considère avec raison comme représentant la véritable leçon des Septante, est ici manifestement interpolé; 3° que la même leçon omise en partie dans le ms. du Vatican ou dans l'édition romaine des Septante et dans la Polyglotte de Complute, était celle qu'Hésychius avait suivie dans son édition qui fut adoptée par les Eglises d'Alexandrie et de toute l'Égypte; qu'enfin c'est cette même correction d'Hésychius que saint Jérôme a ici en vue, quoiqu'en ait dit le savant auteur des Prolegomènes mis à la tête du troisième tome de l'édition du ms. alexandrin, § 4, vers. fin.

(1) Sans vouloir prendre aucun parti, je vais me borner à rapporter ce que de savants critiques en ont dit. *Hezechiana tua videtur editio*, écrivait le P. Morin à Patrice Junius qui préparait l'édition de ce manuscrit. La lettre du P. Morin se trouve insérée dans le recueil intitulé: *Antiquitates Ecclesiae orientalis. Cl. viromum... dissertationibus epistolicis enucleatae. Cl. viromum... edit. Londin. 1682, epist. 34, pag. 279*. Toute cette lettre est remplie d'excellentes remarques sur nos éditions grecques du Vieux Testament.

Isaac Vossius a été du même avis. *Hezechianam editionem exhibet exemplar alexandrinum quod in Anglia asseratur. Lucianea vero etiamnum extat in multis Orientis ecclesiis: hujus quoque exemplar habet Serenissima Regina Christina. Idem Vossius, praefatio ad lectorem, appendici ad librum ejusdem de Septuaginta interpretibus corumpente translatione, praefixa.*

Le savant Usser penchait beaucoup pour ce sentiment. *Neque vero, aliud quod obstat ego video quominus alexandria hoc codex a christianis aegyptiis in tanto honore habito, hezechianam ab egyptiis olim in LXX usque laudatam editionem, contineri existimaretur, nisi quod in Isaiam LVIII, 11, verba illa: Et adhuc in te erit laus mea semper hic desiderantur, quae in alexandrinis exemplaribus suo tempore lecta, quae confirmat Hieronymus, Usserius, de graeca LXX interpretum versionis Syntagma, cap. 9, pag. 101. Confir. Jo. Morini epistola ad Thom. Cramerum, epist. 45, inter Antiquit. eccles. orientalis, pag. 256; Brian Walton, Prolegomena, cap. 9, § 25, pag. 63.*

Mais qui empêche de dire que ce passage d'Isaïe aura pu disparaître par quelque accident des anciens exemplaires de l'édition d'Hésychius, et que le comiste du manuscrit alexandrin n'aura fait aucune attention

à cette lacune. Nous ne trouverions pas d'exemples dans nos éditions grecques les plus châtées? Les copies s'en sont point été infallibles. Ce seul passage omis, ainsi que quelques autres, ne saurait d'ailleurs être une raison suffisante de penser que le même manuscrit fut absolument différent de l'exemplaire corrigé par Hésychius, comme l'a remarqué le docteur Carpovius (*Criticae sacr. part. II, cap. 2, § 8, pag. 539*).

Ce qui paraît confirmer ce qu'on vient de rapporter d'après divers auteurs, c'est que l'Église d'Alexandrie s'attacha longtemps à l'édition d'Hésychius; aussi M. Lée prétend il que le manuscrit alexandrin était anciennement à l'usage du clergé de la même Église. Ad Ecclesiam etiam ipsam patriarchalem hie procul omni dubio pertinebat, atque veneranda antiquitatis libera a clero alexandrino habebatur; etsi vetus forsam traditio illam plus sequo depradicaverit, magnoque fecerit. *Ejusdem Prolegomena, cap. 1, propos. 12, § 45, et propos. 14, § 47, tom. II, utrinque editionis Oxonens. et Tigurin. Codicis Alexandrin. praefixa.*

(1) Voyez ci-dessus. (2) Joan. Ernestus Grabe, *Epistola ad Joannem Millium de libro Judicum, Ozonii 1705, pag. 46; Confer. ejusd. prolegomena, cap. 1 Codicis Alexandrin. utrinque edit. cit., tom. I, praefixa, § 10.* (3) La lettre précédente de Grabe à Mill roule principalement là-dessus. (4) *Epistola ead., pag. 47.*

à cette lacune. Nous ne trouverions pas d'exemples dans nos éditions grecques les plus châtées? Les copies s'en sont point été infallibles. Ce seul passage omis, ainsi que quelques autres, ne saurait d'ailleurs être une raison suffisante de penser que le même manuscrit fut absolument différent de l'exemplaire corrigé par Hésychius, comme l'a remarqué le docteur Carpovius (*Criticae sacr. part. II, cap. 2, § 8, pag. 539*).

Ce qui paraît confirmer ce qu'on vient de rapporter d'après divers auteurs, c'est que l'Église d'Alexandrie s'attacha longtemps à l'édition d'Hésychius; aussi M. Lée prétend il que le manuscrit alexandrin était anciennement à l'usage du clergé de la même Église. Ad Ecclesiam etiam ipsam patriarchalem hie procul omni dubio pertinebat, atque veneranda antiquitatis libera a clero alexandrino habebatur; etsi vetus forsam traditio illam plus sequo depradicaverit, magnoque fecerit. *Ejusdem Prolegomena, cap. 1, propos. 12, § 45, et propos. 14, § 47, tom. II, utrinque editionis Oxonens. et Tigurin. Codicis Alexandrin. praefixa.*

(1) Voyez ci-dessus. (2) Joan. Ernestus Grabe, *Epistola ad Joannem Millium de libro Judicum, Ozonii 1705, pag. 46; Confer. ejusd. prolegomena, cap. 1 Codicis Alexandrin. utrinque edit. cit., tom. I, praefixa, § 10.*

(3) La lettre précédente de Grabe à Mill roule principalement là-dessus.

(4) *Epistola ead., pag. 47.*

rection d'Hésychius, qu'elle fut par conséquent très-corrompue; qu'enfin la plupart des livres de l'Ancien Testament contenus dans son manuscrit eussent été tirés des Hexaples d'Origène.

On a dit (1) de M. Grabe et de ses amis qu'ils avaient pris à tâche de faire mépriser tous les autres manuscrits grecs; jamais reproche ne fut plus fondé. Ce serait renouveler le souvenir de trop de disputes littéraires, s'il fallait retracer l'histoire de ce qu'on a écrit de part et d'autre à l'occasion du manuscrit alexandrin. Ces dissensions d'auteurs sont étrangères à notre matière. Reprenons un principe admis par les meilleurs critiques, et ne nous laissons point aveugler par le préjugé. Toutes nos éditions des LXX ne sont pas exemples de certains défauts; il leur est arrivé ce qu'on a remarqué ailleurs touchant notre version vulgare: elles sont plus ou moins mélangées (2) de ces différentes éditions qu'on vit paraître dans les premiers siècles de l'Église et dont nous avons parlé jusqu'à présent.

Quelques livres des LXX ont même beaucoup plus souffert de ce mélange que notre version latine, parce que les Latins ont conservé plus soigneusement leur édition de S. Jérôme; on aurait cependant tort d'inférer de là que nous n'avons plus l'ancien texte des LXX. J'ai prévenu (3) cette objection. Si nous avions les Hexaples d'Origène entiers, il serait aisé de décider sans la moindre embarras tout ce qui concerne nos anciennes versions; mais l'état où se trouvent présentement nos différentes éditions grecques laisse sur leur pureté primitive des doutes qu'on ne pourra parfaitement éclaircir qu'à mesure que l'on fera un plus grand nombre de découvertes à la faveur des manuscrits grecs. Les marques grammaticales, transcrites dans des manuscrits par des mains peu habiles, quelquefois altérées par le goût des copistes, enfin omises, parce qu'on se souciait fort peu de les conserver, ont porté nécessairement de la confusion dans nos exemplaires grecs.

Nous avons dit dans notre second mémoire (4), en parlant de l'origine des variantes entre les deux textes grec et hébreu, que l'omission, l'addition et la transposition de ces sortes de notes ont peut-être plus influé qu'aucune autre cause sur ces diversités de le-

çons. Il est très important de bien observer cette cause des variantes. S. Jérôme s'est plaint de ce désordre qui régnait de son temps dans la version des LXX, et nous l'avons fait remarquer au même endroit. Après avoir parlé des travaux d'Origène en des termes très-panopieux; après les avoir comblés de justes éloges, n'a-t-on pas entendu dire à saint Père de l'Église qu'Origène avait corrompu (1)

(1) Et miror quomodo Septuaginta interpretum libros legas, non puros, ut ab eis editi sunt, sed alii Origene emendatos, sive corruptos per obelos et asteriscos; et christiani hominis interpretationem non sequaris, etc. Hieronymus, *epistola 71 ad Augustin.*, oper. tom. IV, part. II, col. 626.

Quoique Origène eût été dans son édition des LXX de différentes marques grammaticales, on doit se ressouvenir qu'il ne toucha point à l'ancienne leçon de ce texte, et qu'il se contenta seulement de la purger, par le moyen de divers manuscrits, des vices qu'elle avait visiblement contractés. *Neque nostrorum exemplarium fidem fecit in aliquo vacillare. Rufinus. Inveit. lib. II aduers. Hieronymum, oper. ejusd. Hieronym. tom. IV, part. II, pag. 430.* Ce témoignage est bien précis. Cependant M. Simon (*Histoire critique du Vieux Testament, lib. II, ch. 3, pag. 199*) prétend l'infirmer en disant que Rufin était trop attaché au parti d'Origène, et qu'il n'était pas capable de juger des changements que ce Père avait introduits dans le grec des LXX, n'ayant aucune connaissance de l'hébreu. Mais M. Simon, qui ne cherche la plupart du temps qu'à embrouiller la matière et à répandre des doutes où il n'y en a point, aurait dû observer que sans savoir l'hébreu Rufin était très-versé dans le grec, et que par la collation des manuscrits de l'ancien texte des LXX avec celui qu'Origène avait placé dans ses Hexaples, il pouvait facilement juger si ce Père l'avait réellement altéré.

Origène avait abondamment pourvu à l'intégrité du même texte en distinguant les additions par des astérisques, et ce qui lui paraissait superflu par des ligures ou des obèles. M. Simon le reconnaît lui-même ailleurs et dans sa Bibliothèque critique qu'il publia en 1708 sous le nom de M. de Sainforey, tom. I, ch. 43, pag. 177. Aussi avons-nous dit plus haut que S. Epiphane, tout ennemi qu'il étoit de la mémoire d'Origène, ne lui refusa pas néanmoins les éloges que son travail lui avait justement mérités.

La version que ce Père avait mise dans ses Hexaples, était donc en son sens la pure version de ces interprètes, et elle ne l'était pas en un autre. Elle l'était, parce qu'elle s'y trouvait corrigée sur de bons exemplaires grecs, en lisant ce qu'Origène y avait marqué par des obèles, et en omettant les endroits notés d'astérisques. Si on la lisait tout de suite avec les additions, et si on en retranchait les passages signés d'obèles, ce n'était plus la version des LXX dans sa pureté, mais leur version reformée sur le texte hébreu et sur les autres interprètes grecs.

Cette observation est absolument nécessaire pour bien entendre tous ces endroits de S. Jérôme, où il paraît blâmer l'entreprise d'Origène.

Plus les copistes auront pris de soin à bien distinguer ces marques grammaticales, à ne pas les omettre, ni à les transposer; plus leurs exemplaires tirés des Hexaples ou des Tétraples devront représenter l'édition d'Origène dans sa pureté. La version des LXX étant une des principales, qui sert à apprécier l'état d'intégrité de l'original hébreu, il est essentiel de connaître qu'il n'y a de cette version ont pu être plus ou moins sujets à des interpolations, à l'occasion de ces sortes de marques, ou mal copiées, ou omises dans les mss. Pour parvenir à cette connaissance, il faut savoir qu'Origène avait plus ou moins chargé de

(1) M. le Clerc, *Bibliothèque ancienne et moderne, tom. XX, part. I, pag. 65*. Voyez ci-dessus dans les notes.

(2) Confer. Jo. Curterius, *Praefatio ad Comment. Procopii Gazae in Isaiam, g. v. fol. verso, seq.*; Humfred. Hody, de *Biblioth. Textibus originalibus*, lib. IV, cap. 5, pag. 654; Daniel Huetius, *Origenianorum lib. III, cap. 2, sect. 4, § 10, Origenis Commentarius in sac. Script. Praemis*, pag. 265; Jac. Usserius, *ae LXX inter. versione Syntagma*, cap. 8, pag. 79 et seqq.; Richard. Simon, *Disquisitiones criticae de variis Biblioth. editionibus*, etc., cap. 18, pag. 148; Jo. Gollob Carpovius, *loc. cit.*, pag. 555 et seqq.; Jacob. le Long, *Biblioth. sacr. tom. I, cap. 5, sect. 4, pag. 160 et seqq.*

(3) Voyez au commencement de cet ouvrage.

(4) *Ibid.*

et mis de la confusion dans la version des LXX, pour avoir introduit dans ses Hexaples et dans ses Tétra-

ces notes grammaticales quelques livres de son texte des LXX; la raison en est qu'en comparant cette version avec le texte primitif, il l'avait trouvée plus ou moins conforme au même original.

Par les fragments qui nous restent des Hexaples, nous voyons, ainsi que le père de Montfaucon le remarque (*Praef. ad Hexapl. Origen. cap. 4, § 1, pag. 37*), qu'Origène ne fit pas tant de changements dans la Genèse, et qu'il ne mit point autant d'astérisques, comme dans la plupart des autres livres de l'Écriture. Le livre de l'Exode avait beaucoup souffert; aussi Origène eut-il à faire bien des additions et des mutations; car, outre qu'il y rétablit et y traça d'astérisques six versets entiers du chapitre XXVIII, que les LXX avaient dérangés; depuis le XXXVI chapitre jusqu'à la fin du même livre, où tout se trouvait extrêmement confus et bouleversé, il remit chaque chose en son lieu, et indiqua cette nouvelle disposition par de petites étoiles et par des obèles. Comme les livres du Lévitique, des Nombres et du Décalogue se trouvaient à peu près dans la même état que la Genèse, il leur apporta le même remède.

On observe quantité de ces marques grammaticales dans les fragments qui concernent les livres de Josué et des Juges; à cause des changements qu'Origène y introduisit en très-grand nombre. Les livres des Rois ne lui coûtèrent pas moins de soin; quantité de passages y avaient bien besoin d'être corrigés, et surtout dans le II^e livre des Rois, où plusieurs histoires étaient entièrement hors de leur place. Origène les rétablit dans leur ordre naturel.

Nous ne connaissons pas jusqu'à présent assez de fragments des Hexaples sur les livres des Paralipomènes, pour déterminer précisément ce qu'Origène y avait fait. Il manquait en divers endroits du livre de Job environ huit cents vers, qu'Origène y remplaça par les secours des autres versions, et principalement de celle de Théodotion; il marqua ces additions d'astérisques ou de petites étoiles. La cause de ce grand vide, on doit la chercher, comme le conjecture le P. de Montfaucon, dans les interprètes eux-mêmes, qui effrayés par la difficulté de traduire un ouvrage aussi obscur qu'est le poème de Job, y firent tant d'omissions.

Origène introduisit moins de changement dans les Psaumes, qui étaient entre les mains de chacun, mais on y rencontrait de temps en temps des notes grammaticales. Le livre des Proverbes ne fut pas tant chargé de lignes et d'étoiles, si ce n'est vers la fin, en égard au désordre qu'Origène y aperçut. Dans l'Écclésiaste il fit plusieurs additions que nos éditions des LXX ont conservées en bonne partie. Dans le Cantique des cantiques, suivant le P. de Montfaucon, il n'y avait que peu d'obèles et d'étoiles.

L'édition que Jean Courcier a donnée des commentaires de Procope de Gaze sur Isaïe peut nous apprendre jusqu'à un certain point ce qu'Origène avait fait par rapport aux oracles de ce prophète. Quoiqu'il y eût répandu quantité de notes grammaticales, elles étaient néanmoins peu nombreuses en comparaison de celles dont il remplit les livres de Jérémie et d'Ézéchiel.

Les prophètes de Jérémie offraient plus d'une lacune qui venait des interprètes; et Origène y remédia moyennant la version de Théodotion qu'il accompagna en même temps d'astérisques: de plus il y avait de la confusion et des transpositions depuis le XXV^e chapitre jusqu'à la fin; mais Origène remit chaque chose en sa place. Dans Ezéchiel on voyait encore un plus grand nombre d'omissions faites par les LXX, auxquelles il suppléa, en y ajoutant des astérisques.

S. Jérôme dit qu'Origène avait noté d'obèles certains endroits de la version de Daniel selon les LXX,

plus une si grande quantité de ces marques? Non, ce n'était point la faute d'Origène, mais celle des copistes, qui avaient négligé de conserver les astérisques et les obèles des Tétraples et des Hexaples dans les endroits qui leur convenaient. S. Jérôme l'a bien senti. Ce célèbre docteur doutait si peu de l'utilité du travail d'Origène sur la version des LXX, qu'il crut devoir suivre le même plan lorsqu'il corrigea l'ancienne vulgate italique, comme nous le dirons plus bas; et il semble qu'il contribua autant et plus qu'Origène à répandre les livres de l'Écriture avec de pareilles notes. Dans sa deuxième préface (1) sur le livre des Chroniques ou des Paralipomènes, et dans son prologue (2) sur Job, on voit qu'il s'attacha constamment

et qu'il y avait fait quel-ques additions désignées par de petites étoiles. Peut-être conclura-t-on de là qu'elle se trouvait dans les Hexaples, outre celle de Théodotion, mais comme c'est un sentiment presque généralement suivi, et auquel nous nous sommes conformés de point en point, qu'Origène tenta vain de celle de Théodotion dans les oracles du même prophète. Voyez toutefois ce que nous avons observé là-dessus dans les notes.

Origène est peu à toucher aux livres des autres prophètes; ainsi il n'y fit que rarement usage de ses notes grammaticales. Le célèbre M. de Béné Marcell, dont j'ai parlé ci-dessus avec assez d'étendue, fournit sur la méthode qu'employa Origène dans sa révision de tous les prophètes, des notions qu'on trouverait peut-être difficilement ailleurs. Mais je crois devoir avertir que la notice que Jean Courcier a donnée de ces ms., est très-défectueuse, si nous nous en rapportons à M. Simon (*ubi supra, loc. cit., pag. 170 et suiv.*). Ce critique observe que l'éditeur du commentaire de Procope sur Isaïe s'est trompé en beaucoup d'endroits, et a induit en erreur bien des savants qui ont parlé de ce ms. sans l'avoir vu. Il lui reproche qu'il a omis dans son édition d'Isaïe les marques de plusieurs soies; qu'il a même quelquefois donné pour véritable texte des LXX ce qui était une addition indiquée par une étoile ou astérisque. M. Simon dit, de plus, que Courcier a avancé dans sa préface, qu'on ne trouve point d'obèles dans ce ms. J'ai suivi moi-même ce sentiment sur la foi de cet éditeur et de quantité d'autres écrivains. Mais notre critique dit que cela est faux, et nous assure y avoir vu les obèles désignés par cette figure: il y a encore les Hypoméniques dans ce ms. auquel M. Simon ne donne guère plus de 800 ans d'antiquité.

Cette manière de corriger les LXX doit nous faire comprendre combien il était essentiel d'être attentif à copier exactement les lignes et les astérisques dont Origène avait chargé ses Hexaples et ses Tétraples, ou les additions, comme on l'a dit, étaient tirées pour l'ordinaire de Théodotion, souvent même d'Arquila, et quelquefois, mais plus rarement, de Symmaque. (Voyez Bern. de Montfaucon, *loc. cit., cap. 9, pag. 61 et seq.*)

(1) Ubicumque ergo asteriscos, id est stellae radice in hoc volumine videritis, ibi sciat de hebraeo additum quod in latinis codicibus non habetur. Ubi vero obelus, transversa scilicet virga; proposita est, illic signatur quid LXX interpretes addiderunt. Hieronymus, *loc. cit., oper. tom. 1, col. 1419.*

(2) Rogo ut ubicumque praecedunt virgulae: videritis, sciat de qua subjecta sunt, in hebraeo voluminibus non haberi. Porro ubi stellae imago fuerit: id est hebraeo in nostro sermone addita. Idem *loc. cit., oper. tom. eodem, col. 1187 et alibi.*

à cette méthode en publiant une bonne édition latine de ces deux livres du Vieux Testament.

Revenons à l'édition d'Hésychius et au manuscrit alexandrin. Quelque grande que soit l'autorité de ce manuscrit, et quoiqu'il puisse rétablir (1) bien des passages de la version des Septante de l'édition du Vatican; néanmoins on a des preuves certaines qu'il est interpolé en quantité d'endroits. Il paraît aussi qu'on n'en a pas toujours rempli les lacunes (2) de

(1) Non enim is sum qui absolutam sinceritatem et omnibus numeris velat *ἀνεκδοκῆς* quadam constanti editioni romanae tribuam. Si codex aliquis dicitur excele ut unus, et magna cum cura descriptus, quiaque Originis aetate non esset inferior, ceteris paribus illi potius in rebus dubis credendum quam editioni romanae; nec nro multis in locis illam editionem de tuo utiliter corrigi posse. Joann. Morinus, *Epistola Patrio Juno, inter Antiquitates Ecclesiae orientalis, etc.*, pag. 287 et seq.; Confer. Lambertus Bos, *Prolegomena in Vetus Testamentum, ex Versione LXX interpretum secundum exemplarium vaticanicum Romae editum, accuratissime a se deinceps editum, una cum scholiis ejusdem editionis, variis manuscriptorum codicum veterumque exemplarium lectionibus; nec non fragmentis versionum quibus Symmacho et Theodotionis*, Franekeræ, 1709, cap. 2, fol. verso.

(2) Voyez Lambert Bos (*loc. cit., cap. 2, fol. verso*). Ce critique observe (*ibid.*) qu'on lit dans ce ms. quelques passages qui se ressentent beaucoup du dialecte ionien; et le docteur Grabe s'en est aperçu lui-même. S'en suivrait-il de là, que le ms. a été copié sur un exemplaire de la version des LXX, qui avait été retouché par quelque savant Grec, auquel ce dialecte était familier? Quoi qu'il en soit, le copiste y a souvent confondu la véritable manière d'écrire, en mêlant des voyelles, et quelquefois des lettres, les unes pour les autres. Le savant Bos en donne des exemples (*ibid.*); J. Ernest Grabe a rétabli dans son édition la véritable orthographe, mais il y a laissé plus d'un mot tel que son ms. le représentait. Dans quantité d'endroits, ce ms. était encore si difficile à lire, à cause des lettres et des paroles entières à demi-consumées et tout effacées par le laps du temps, que Grabe a tâché d'y suppléer ou en devinant, ou en recourant à d'autres Mss.

Outre ces défauts et quelques leçons vicieuses, le ms. alexandrin a plusieurs lacunes. Il y manque depuis le verset 21 jusqu'au vers. 26 du chapitre I de la Genèse, et depuis la fin du même chapitre jusqu'au vers. 3 du chapitre suivant. 2^e Les chapitres XIV, XV et XVI du même livre manquent aussi de quelques versets. 3^e Il y a un vide depuis le dernier mot du verset 17 du chapitre XII du livre I des Rois jusqu'au vers. 9 du chapitre XIV. 4^e La plus considérable lacune se trouve dans le Psautier; le ms. est ici défectueux depuis le vers. 19 du psalme XLIX, jusqu'au vers. 21 du psalme LXXIX. (Confer. J. Ernest Grabe *prolegomena ad Octateuchum, cap. 1, § 9*.) Enfin l'éditeur n'a pas dissimulé (*loc. cit.*) qu'il a rencontré par-ci par-là dans son ms. des ratures qui y font disparaître des versets entiers, et qu'une main récente a tâché de réparer. Mais ces mêmes versets ainsi renouvelés laissent à douter si le scribe les y a remis conformément à la leçon primitive, ou s'il n'a pas rétabli en leur place d'autres mots de sa façon. Ces défauts, rarement inséparables des mss. d'une bonne antiquité, n'empêchent pas que l'édition alexandrine ne soit très-estimable. J'en tire dans ces sortes de détails, parce qu'ils peuvent conduire à la véritable source des variantes. Il importe beaucoup de connaître des notions claires et précises sur la qualité des mss. qui ont servi à nos principales éditions grecques. Ces notions sont très-liées à notre sujet; c'est d'elles que

manière à satisfaire pleinement. Un habile journaliste (4) nous a même fait observer qu'il ne fallait que recourir aux fragments des Hexaples d'Origène, données par le P. de Montfaucon, pour être convaincu des interpolations qu'on a pu y avoir dans le ms. alexandrin. Ce journaliste avait raison. Le seul livre des Juges, que M. Grabe a prétendu être si correct, si sincère dans son édition, et si corrompu dans celle de Rome, en fournit un fort argument. Le P. de Montfaucon remarque (2), en parlant des sources d'où il a tiré les diversités de leçons, concernant ce livre de l'Écriture, qu'un manuscrit (3) de la bibliothèque des moines de St. Basile de Rome s'accorde la plupart du temps, sur le même livre, avec celui du manuscrit alexandrin. Or le manuscrit du même monastère contient plusieurs leçons prises de Théodotion, quelques-unes encore des autres interprètes; et l'édition de Grabe en offre de temps en temps de pareilles. De cette preuve de fait, vous pouvez conclure que, si le livre des Juges du manuscrit alexandrin a été pris des Hexaples (4) d'Origène, le copiste qui l'a transcrit, aura confondu plus d'une fois la véritable leçon des Septante avec celle de Théodotion, et qui plus est avec celles des autres anciens traducteurs.

Comme tout semble nous annoncer qu'on fera plus d'une découverte par la voie des manuscrits grecs, car tous ceux qui existent dans les différentes bibliothèques d'Italie, en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs, ne sont ni imprimés, ni assez connus; nous aurons un plus grand nombre de fragments des Hexaples, peut-être même il ne serait pas impossible de rétablir (5) cet excellent ouvrage. Nous aurons plus d'une bonne pièce concernant la version des Septante, peut-être encore les éditions entières de Lucien et d'Hésychius. Dès lors nous apprécierions bien mieux la belle édition de Grabe, ainsi que notre magnifique édition romaine (6). Mais, si celle-ci ne

dépend la solution de bien des difficultés qu'on fait touchant l'intégrité de l'original hébreu.

(1) Voyez ci-dessus.

(2) In librum Judicum admonitio, *Hexaplerum Originis quo supersunt tom. I, pag. 221.*

(3) Ce ms. ne renferme que l'Épître aux Éphésiens, c'est-à-dire les cinq livres de Moïse, Josué et les Juges, mais il y manque presque toute la Genèse.

(4) On peut même accorder, et le cho-e est très probable, que le ms. alexandrin a été tiré des Hexaples d'Origène; mais il ne s'ensuit pas de là que ce ms. représente la pure version des LXX, telle qu'Origène l'avait placée dans sa collection. Voici le jugement qu'un savant critique a porté de ce ms., ainsi que de celui du Vatican: *Vaticanus perquam exhibet purum LXX interpretum versionem, Alexandrinus vero Hexaplerum Originis, neglectis tamen obelis et asteriscis, interdum etiam, ut in Libris Josue et Judicum versione Theodotionis. Joannes Jacobus Wettstenius, Prolegomena in Novum Testamentum graecum, editi. Amsterdami, 1751, pag. 26.* Grabe a même confessé que le livre de Job de son ms. était de la correction de Lucien. *Prolegomena, cap. 1, § 7, tom. IV, édition Cod. Alexandr. praemis.*

(5) Voyez la Bibliothèque critique de M. Simon, tom. I, chap. 13, pag. 181 et suiv.

(6) Les diversités de leçons entre cette édition et

e'éloigne pas de beaucoup (1) de l'ancienne version des Septante, avant la réforme d'Origène, si elle est

celle de Grabe consistant principalement dans les livres de Josué et des Juges, dans les livres III des Rois et dans Job. (Confer. Joan. Morinus, epistola Patricio Junio, loc. cit., pag. 276, seqq.; Jac. Usserus, de graeca LXX interpret. vers. Syntagma, cap. 9, pag. 101 et 148 et seqq.; Lambert Bos, loc. cit., cap. 2, 4 folio verso.)

(1) Vid. Carolin. Anton. Carafa, Epistola ad Sixtum V, editioni graeca LXX interpret. graecam; Clariverrum prefatio de eadem editione, ibid. sub finem, Job. Morinus, loc. cit., pag. 279; Exercit. biblicae, exercit. IX, cap. 2 et seqq., et cap. 6, pag. 202 et seqq., et pag. 217 et seqq.; Brianus Walton, Prolegomena ad Biblia polyglotta, cap. 9, § 50, 52, 55 et 41, pag. 65 et seqq.; Lambert Bos, loc. cit. 2. 2. fol. verso et seqq.; Joan. Jacob. Weistenus, loc. cit., pag. 26.

Par ma lettre que Laurent Zacagni, garde de la bibliothèque du Vatican, mort en 1712, écrivit à Grabe le 29 de novembre de l'an 1704, on voit que ceux qui se chargèrent de cette édition ne se conformèrent pas toujours à la leçon du manuscrit du Vatican. Quelques variantes prises du prophète Osée, et que Zacagni envoya à Grabe, en sont la preuve. Voici ce qu'il lui en marque dans la même lettre. *Ex his discrepantibus lectionibus tibi judicandum relinquantur, ut totum codicem cum accuratissima editione romana operæ pretium esset conferre, cum in paucis nullius ferme ponderis, modo unum alterumque excipias, ab eodem codice in toto Osea, et tribus Esaias capitibus, ea de causa differre deprehendantur, quod alterius potius scripti codicis lectionem florentini, sicut qui editionem curavit, interdum se ut maluerint.* Aussi Grabe souhaitait-il qu'on collationnât toute cette édition avec le manuscrit. M. Benjamin Kenoué, qui a publié la lettre de Zacagni, dans son Examen du texte hébreu du Vieux Testament (Voyez Bibliothèque des sciences et des beaux-arts, juillet, etc., tom. XVI, première partie, art. 1, pag. 9 et suite), conclut de cette lettre qu'il est certain que puisque les éditeurs des LXX du Vatican ont préfééré en quelques endroits aux leçons de ce ms. les leçons de quelque autre; et qu'ils n'ont pas marqué expressément ces endroits là, on ne pourra jamais dire avec assurance de quelle manière tel ou tel texte est tenu dans le ms. du Vatican, jusqu'à ce qu'on ait fait une collation exacte de toute l'édition romaine avec le ms. en entier, comme Grabe le désirait. (Voyez Bibliothèque critique par M. de Sainjore [M. Simon], tom. I, ch. 19, pag. 280, de l'édition de Paris, 1708.)

Quoique cette observation soit juste, elle ne doit cependant rien diminuer du mérite de l'édition romaine. La manière dont elle fut exécutée nous la garantit, et confirme ce que nous avons dit touchant l'accord de cette belle édition avec les LXX avant la correction d'Origène, mais à quelque distance de sa prés. Supposé même qu'elle fût en bonne partie d'Hésychius, elle n'en serait pas moins exempte de toutes ces corruptions que Grabe lui a reprochées par trop de prévention pour son ms. alexandrin. Faisons un peu mieux connaître l'édition romaine. Cette notion tient à notre plan.

Sans trop insister sur la preuve de Lambert Bos, parce que les Pères ont souvent cité de mémoire des passages entiers de l'Écriture, il y a d'autres considérations qui sont dignes de remarque, et justifient le cas que l'on doit faire de l'édition romaine par ses traits de conformité avec l'ancien texte des LXX interprètes. D'abord elle n'a point la plupart des additions qu'Origène avait notées d'astérisques dans ses Hexaples, et qu'il avait tirées des autres versions. Par exemple, les versets 4, 5 et 6 du chapitre X de Josué, qui concernent les villes de refuge, sont omis dans l'édition de Rome, quoique le texte hébreu les

encore de la correction d'Hésychius, comme le soutient Grabe, sans en avoir toutefois des preuves bien

lèbres bibliothèques d'Italie tout ce qu'il y avait de rare et de meilleur en manuscrits grecs du Vieux Testament.

Après avoir comparé exactement plusieurs de ces mss. avec les ouvrages des 1ères et avec les anciennes versions, les savants éditeurs firent un choix de différentes leçons, qu'ils rejeterent en forme de scolies à la fin de chaque chapitre de leur texte tiré principalement du ms. du Vatican. Cet excellent ms., dont l'antiquité est beau coup mieux assurée que n'est celle du ms. alexandrin, est écrit en lettres majuscules que les anciens appelaient lettres onciales. Il est sans distinction de chapitres, de versets, ni de mots; et sans accents ni esprits: il porte seulement un titre: Κατά τὸν ἑβραϊκόν. On l'a dit être du temps de S. Jérôme, et même plus ancien; du moins on ne peut lui refuser une antiquité de près de douze cents ans. Comme les quarante-six premiers chapitres de la Genèse, le psaume CV jusqu'à CXXXVIII et les livres des Machabées manquaient dans ce manuscrit qui a extrêmement souffert aux mêmes endroits du laps des temps, les éditeurs y suppléerent, surtout par le moyen de deux autres qui sont d'une bonne antiquité: l'un, qui appartenait au cardinal Bessarion, était également écrit en lettres majuscules; le second, dont le cardinal Carafa était le possesseur, fut tiré d'une bibliothèque de la Calabre, partie d'Italie, nommée anciennement la Grande-Grèce. Entre ce dernier manuscrit et celui du Vatican, il y avait une telle conformité qu'on eût dit que l'un et l'autre n'étaient qu'une copie du même original. Je tire ces anecdotes de la préface mise à la tête de cette belle édition.

Si les savants éditeurs s'indignèrent quelquefois de la préface mise à la tête de ce ms. par ses mauvaises raisons. Outre l'excellence de tant de manuscrits qu'on employa dans l'édition romaine, on peut encore l'apprecier par l'accord qui régnoit ordinairement entre elles et les citations des anciens écrivains ecclésiastiques. Lambert Bos, qui fit réimprimer en 1709 la version des LXX sur l'exemplaire du Vatican, nous assure (Prolegomen., cap. 2, 2. 2. folio verso) qu'il a pris la peine de conférer avec l'édition romaine plusieurs de ces citations alléguées dans les écrits des anciens Pères et de Pailon. Ce littérateur les a trouvées très-conformes à la même édition.

Je ne disconviens pas que M. Breüinger (Praefatio in novam codicis alexandrinum editionem figuratam, I, III et seqq.) n'a peut-être domé que trop de preuves que M. Bos n'a pas suivies assez exactement l'édition de Rome, qu'il n'a point eu de manuscrits, et que les diverses leçons tirées du manuscrit d'Alexandrie sont pleines de fautes, pour s'être lié à celles que Walton a insérées dans sa Bible polyglotte. Quelque fondée que soit cette critique, le témoignage de Lambert Bos est d'un grand poids; d'ailleurs les diversités de leçons entre son édition et celle de Rome sont à fond peu importantes. Son savoir dans la littérature grecque nous répond d'ailleurs qu'il était très-capable de bien faire cette collation, d'en produire même des exemples, comme il le dit dans ses Prolegomenes.

Sans trop insister sur la preuve de Lambert Bos, parce que les Pères ont souvent cité de mémoire des passages entiers de l'Écriture, il y a d'autres considérations qui sont dignes de remarque, et justifient le cas que l'on doit faire de l'édition romaine par ses traits de conformité avec l'ancien texte des LXX interprètes. D'abord elle n'a point la plupart des additions qu'Origène avait notées d'astérisques dans ses Hexaples, et qu'il avait tirées des autres versions. Par exemple, les versets 4, 5 et 6 du chapitre X de Josué, qui concernent les villes de refuge, sont omis dans l'édition de Rome, quoique le texte hébreu les

2 éérés, que doit-on penser de ce que ce docte Prusien a écrit touchant la manière dont Hésychius s'ac-

ait conservés. Les commentaires des Pères grecs nous attestent que les anciennes éditions des LXX n'avaient pas ces mêmes versets. Saint Jérôme nous fait observer que les quatre premiers versets du chapitre XVII de Jérémie manquaient dans le texte des LXX. L'édition romaine les a également omis, de même que le célèbre Ms. de René Marechal dont nous avons déjà parlé. Origène prit soin de marquer de petites étoiles cette omission. Il en faut dire autant du verset 4 du chapitre I d'Isaïe, où ces paroles *Abatienati sunt retrorum*, avaient été ajoutées à la version des LXX, comme saint Jérôme, saint Basile et Procope de Gaze l'observent, mais l'édition de Rome n'en fait aucune mention.

Le verset 22 du chapitre II du même prophète n'y est point. Saint Jérôme, saint Basile, saint Cyrille, etc., ont encore observé que les LXX l'avaient biffé. Il en est de même du verset 15 du chapitre VI de ce prophète où il est dit: *Senam sanctum ait id quod steterit in ea*. Il y a quantité de semblables omissions dans l'édition romaine, parce qu'elles étaient de la sorte dans les LXX. On pourrait en donner ici une foule d'exemples d'après Flaminus Nobilius. Mais, pour abrégé, je ne porterai plus qu'un célèbre passage d'Isaïe, chap. IX, vers. 6, qu'on ne voit pas dans notre édition. Conformément au texte hébreu, notre Vulgate a lu ce passage: *(Et vocabitur nomen ejus) Admirabilis, Consiliarius, Deus fortis, Pater futuri saeculi, Princeps pacis*. L'ancienne Vulgate latine a tiré fidèlement de la grecque des LXX, du temps même des apôtres, et citée par saint Jérôme dans ses Commentaires à côté de la sienne, porie simplement: *(Et vocabitur nomen ejus) Magni Consilii Nuntius; adducam enim pacem super principes et salutem*. Le texte grec de l'édition de Rome qui répond à cette version, a ajouté seulement *salutem* après le mot *salutem*: *Καὶ ἔρχεται σωτὴρ ἰσραὴλ, ἢ σωτὴρ ἰσραὴλ per ipsam*. D'autres éditions portent *adversus*, c'est-à-dire *ejus*.

Saint Cyrille, dans son livre: II des Témoignages contre les Juifs, et saint Ambroise, dans son Commentaire sur saint Luc, livre III, chapitre 5, n'en ont pas davantage, ainsi que les exemplaires grecs dont saint Justin se servait contre Tryphon, et ceux de saint Jérôme qui étaient très-corrects. Saint Cyrille d'Alexandrie, saint Basile, Procope de Gaze et plusieurs autres ont suivi la même leçon. Si ces belles qualités que le prophète donne au Messie se trouvent dans quelques exemplaires des LXX et dans quelques Pères grecs, comme saint Ignace (Epistol. ad Antioch.), saint Irénée (lib. IV, advers. Haeres., cap. 66), Eusèbe (Demonstrat. evangel. lib. VII et IX), cela peut venir de deux causes principales: 1° Ces exemplaires auront été retouchés par des Juifs convertis à la foi qui n'ignoreraient pas la leçon de ce passage selon le texte hébreu. 2° Ces Pères, instruits eux-mêmes de ce que portait le texte primitif, auront négligé la leçon commune des LXX pour se conformer à celle de l'original. On pourrait dire encore qu'il y avait anciennement, comme il y en eut en effet, des versions qui rentraient ces titres d'honneur concernant le Messie. Croit-on que les martyrs Lucien et Hésychius eussent laissé échapper dans leurs corrections des LXX des traits si frappants et qui caractérisent le Christ?

La Bible polyglotte de Complute ou d'Alcala, que le cardinal Ximénès fit d'abord imprimer en 1544, nous fournit une preuve de ce que nous venons de dire. Voici comment on y fit le passage en question, *Et vocabitur nomen ejus: Magni Consilii Nuntius; Admirabilis Consiliarius; Deus fortis; potens; Princeps pacis; Pater futuri saeculi. Adducam enim pacem super principes et salutem ejus*. Cette version s'appro-

quitta de sa révision? Ce ne fut donc pas une nouvelle version qu'entreprit notre évêque égyptien; ni elle

che beaucoup plus du texte hébreu que toute autre; c'est qu'elle a voulu conserver l'ancienne leçon des LXX et celle du texte primitif, qui porte: *וְיִקְרָא שְׁמֵוּ מַגְנִי אֲדָרְכֵי אֱלֹהֵי מִצְרַיִם*

Quoique les éditeurs de cette Bible polyglotte aient réformé plus d'une fois leur texte grec, tantôt sur l'hébreu, tantôt sur notre Vulgate, il est certain que la meilleure partie de leur correction fut prise sur de véritables manuscrits grecs qui contenaient la version des LXX avec les mélanges ou les additions qu'Origène avait mises dans ses Hexaples, et c'est de ces sortes de versions mixtes que les éditeurs auront tiré le passage en question d'Isaïe.

Dans les Polyglottes d'Amers et de Paris, on a retenu la version des LXX telle qu'elle était dans cette Bible de Complute.

En second lieu notre édition romaine a conservé presque toutes les additions qu'on ne trouve point dans le texte hébreu, et qu'Origène avait marquées d'étoiles. J'en vais produire un ou deux exemples.

Il est dit au chapitre XXXII, vers. 45 du Deutéronome: *Et aderunt cum omnes angeli Dei*. S. Justin nous a conservé ces paroles dans son Dialogue avec Tryphon, et S. Paul les cite dans son Epître aux Hébreux, ch. I, vers. 6, ainsi que plusieurs Pères qui se servaient de la version des LXX. Le même verset contient des additions qui, soit encore dans l'édition romaine. *Latamini, celi, cum eo.... Latamini, gentes, cum populo, et confortantur in eo omnes filii Dei*. L'hébreu ne dit rien de semblable, quoique S. Justin, S. Ilierne et S. Epiphane aient suivi cette leçon.

Une autre addition considérable, qu'Origène nota d'étoiles, est celle du chapitre XV, vers. 60 de Josué, où il est fait mention de onze villes de refuge. S. Jérôme a observé qu'il n'y a que les LXX qui aient cette addition. La Polyglotte de Complute et notre Vulgate ont omis ces onze villes, parce qu'elles se sont attachées au texte hébreu. Voyez les scolies de Flaminus Nobilius sur cet endroit.

Il y a une foule de pareilles preuves de conformité de notre édition avec celle des LXX, que l'Eglise lissit anciennement; je les omet à dessein, de crainte d'ennuyer mon lecteur. Mais je ne puis passer sous silence une troisième considération qui appuie les deux précédentes. Outre les diversités de leçons qui subsistent encore de nos jours entre les deux textes grec et hébreu, et qui ont été remarquées surtout par Origène et par S. Jérôme, l'édition romaine renferme les mêmes transpositions, soit de versets, soit de chapitres, que les anciens ont dit se trouver dans leurs mss. des LXX. Voyez entre autres, Exode, XXXVI, XXXVII, XXXVIII et XXXIX; IIIe livre des Rois, III, 4, 5; IV, vers la fin; Jérémie, de puis le chapitre XXV, vers. 15, jusqu'à la fin du livre de ce prophète; le P. Morin (loc. cit., lib. I, Exercit. IX, cap. 2, pag. 205 et seqq.; Confer. Brian. Walton, Prolegomen. ad Bibl. polyglotta, 19, cap. § 41, pag. 60 et seqq.; Lambert Bos, Prolegomen., loc. cit., cap. 2), n'a pas négligé ces passages, et les a comparés avec l'ordre qu'ils tiennent dans nos Bibles hébraïques. Les vingt premiers versets du chapitre XIV du 1er livre des Rois, qui concernent la mort d'Abia, fils de Jéróbam, ne sont point dans l'édition romaine, tels qu'ils devraient être; aussi Origène suppléa à ce manquement par la version de Théodotion, en y mettant des astérisques, comme si les LXX eussent omis tous ces versets. La même histoire se trouve cependant au chapitre XII de l'édition romaine. Théodoret l'a lu au même endroit dans sa question XL sur le IIIe livre des Rois. Ces versets peuvent donc être regardés comme une véritable transposition.

doi être aussi corrompue que nous l'avons vu avancer par le savant éditeur du manuscrit alexandrin.

Je n'ai presque rien dit des autres éditions de la même version, dont le texte grec se rapproche plus ou moins de celui des LXX. Voyez les auteurs que j'ai cités ci-dessus dans les notes; *Joan. Morinus, loc. cit.*, pag. 196 et seqq. J'ai seulement eu en vue de montrer que l'édition romaine n'est point aussi corrompue que Vossius et Grabe l'ont assuré; mais qu'elle a des marques certaines de sincérité, que les anciens ont reconnues dans leur version des LXX interprètes. Rien ne paraît par conséquent plus vrai que ce que j'ai observé plus haut, qu'en accordant même que l'édition de Rome nous vint de la correction de Lucien (voyez *le Long, Biblioth. sacr., tom. I, cap. 5, sect. V, pag. 100; Jo. Alb. Fabricius, Biblioth. græcæ, vol. V, lib. 5, cap. 1, § 52, num. 48, pag. 278; Andr. Masius, not. in Josué, Criticor. veterum tom. II, edit. Londin., pag. 50; Jacobus Usserius, de vers. LXX interpret. Synagoga, cap. 8, pag. 86 et seqq.*) ou d'Hésychius, ce qui est très-incertain; elle n'en serait pas moins digne de toute notre vénération; puisqu'au fond elle nous a conservé le même texte que l'Eglise grecque à l'anciennement. Voyez *la Bibliothèque critique* par M. de Sainjore [Richard Simon], chap. 15, pag. 178 et suiv.

Si ce qu'un judicieux et habile critique, dont la probité nous est connue, a écrit touchant ses mss. syriaques, très-anciens, et qu'il compara avec le ms. du Vatican, est véritable, comme il semble qu'on ne doive pas en douter, ce fait donnera encore plus de force à nos différentes remarques sur l'état présent de cette version, relativement aux premiers siècles de l'Eglise.

André Masius nous atteste avoir eu, entre autres, un ms. syriaque, dont la date remontait à l'an 927 d'Alexandre le Grand, ou à l'an 615 de l'ère chrétienne. (Jacques Usser dit de LXX interpret. cap. VII, pag. 74) que cette année d'Alexandre répond en bonne partie à l'an 626 de Jésus-Christ; mais je crois qu'il s'agit ici de l'ère des Séleucides, qui précède notre ère de 512 années, et dont les peuples de Syrie et plusieurs autres ont fait usage pendant longtemps.) Masius qui était versé dans la littérature orientale, nous assure encore que ce ms. contenait plusieurs livres de la Bible, savoir, ceux de Josué, des Juges, des Rois, des Paralipomènes, d'Esdras, de Judith, de Tobie et presque tout le Deutéronome. Il ajoute que son ms. avait été traduit exactement sur le grec d'après un exemplaire des Hexaples d'Origène, corrigé de la main d'Eusèbe de Césarée; qu'entendu l'on y avait conservé avec la plus grande diligence les marques grammaticales, telles que les astérisques, les obèles, les lemmisques et les hypolémisques. De la collation que cet habile homme fit de ces mss. avec celui du Vatican, il conclut dans sa préface sur Josué: *illa apud omnes parvulgata et sæpe typis edita in vulgus (littellig. Aldin. Argentorat. et Basiliens.), est ita quidem simpliciter interpretationis LXXII seniorum; sed haud parum, nèque ab omni additione verborum Theodotionis liberatum. Hoc enim facile intelligi quisquam cum codice vaticano nullo sane integriore exemplari confert, de quo dicam opportuno loco.* Andreas Masius, loc. cit. Vol. ejusd. Proœmium in Commentar. Barthelemy de Paradiso; epistola nuncupator. Commentariorum, notum in Josue; Confere eisdem Jo. Morinus, loc. cit. lib. I, Exercit. IX, cap. 6, pag. 217 et seqq.; Lambert Bos, supra cit. cap. 2, § 5; Jacob le Long, Biblioth. sacr. tom. I, cap. 2, sect. 5, pag. 166 et seqq.

Dom Calmet (Remarque sur la version syriaque, Dissert. tom. II, part. 1, art. 4, § 1, pag. 2.0) a dit d'après M. l'abbé Renaudot (Vid. le Long, loc. cit.), que ce fait attesté par Masius, homme de foi et d'érudition, est un des plus grands embarras des sa-

Nous avouerons qu'Hésychius ne s'attacha pas toujours scrupuleusement au texte des Septante revu par Origène. Nous dirons encore qu'il chercha dans sa révision un tel témoignage qui rapproché de même texte de la vérité hébraïque. Mais concevons aussi que son édition approuvée dans toute l'Egypte et par les Eglises voisines, offre un monument authen-

vants dans les langues orientales; que, quelque recherche qu'on ait pu faire après sa mort, on n'a jamais pu découvrir aucun de ces exemplaires syriaques. Mais le docteur Grabe nous apprend que Daniel Ernest Jablonski, célèbre par ses ouvrages de littérature, lui écrivit que cet excellent ms. avait été enfin trouvé dans unbourg peu éloigné de la ville d'Herborn, parmi les livres de M. Lout, autrefois professeur en langues orientales au collège de la même ville (J. Ern. Grabe, Polemomena in codicum. Ms. Alexandrinum tom. IV, cap. 4, § 9, viriusque edit. ozoniensis. et turin.). Le P. le Long n'a point oublié cette anecdote littéraire dans sa Bibliothèque sacrée, pag. 96. *Hic rarissimus codex reperitur inter cædices mss. Dr. Lentii, ling. orient. professoris.* M. Breitinger nous apprend même que ce ms. de Masius était entre les mains de M. Jablonski. *Prefatio in novam edit. codicis alexandrinæ a se curatum Tiguri, tom. II, præf. 1, 2, fol. verso.*

Pour rendre encore suspecte la foi de Masius, M. l'abbé Renaudot et le P. Calmet insistent sur la difficulté de mettre et de conserver les obèles et les astérisques dans des langues aussi différentes que le grec et le syriaque. Mais ne voyons-nous pas imprimer tous les jours à l'usage des chrétiens de l'Orient, des mss. syriaques et arabes, où chaque période est distinguée par des astérisques ou par une marque à peu près pareille, qui y tient lieu de notre point? On peut jeter les yeux sur la Polyglotte de Londres, où l'on a mis ces sortes de marques à la fin de tous ses versets du samaritan, le Parabe, du syriaque, etc. M. l'abbé Renaudot, qui avait mané tant de mss., ne pouvait ignorer que cette ponctuation est fort usitée chez les Orientaux. Dans un très-ancien ms. syriaque de la révision de Jacques, évêque d'Edesse, et dont nous avons promis de parler (ci-dessus) dans notre 4^e Mémoire, après chaque période, il y a quatre gros points de cette sorte $\cdot\cdot\cdot\cdot$ en rouge. Cette figure est souvent deux ou trois fois de suite, quand il y a de la place. Les distinctions nous considérables sont cependant marquées d'un seul point, et les autres de deux points mis l'un sur l'autre diagonalement, de la même encre que le corps du ms., c'est-à-dire en noir.

Tenons-nous en donc au témoignage de Masius: c'est conformément à ses mss. syriaques qu'il imprimait le livre de Josué en hébreu, avec la version des LXX ornée de notes critiques, de la manière qu'Origène l'avait mise dans ses Hexaples. Cet ouvrage parut à Anvers en 1572, fol. Outre de savantes préfaces, il y a encore un commentaire littéral sur l'histoire de Josué. Il serait à souhaiter qu'on eût multiplié davantage ces sortes d'éditions. Paul Colomès avait eu le dessein de faire réimprimer le texte des LXX selon l'édition romaine, et de l'accompagner d'un grand nombre de passages parallèles, comme pour y servir de commentaire. *Confere. Joannes Brachius, de Versionibus græcis V. Testam. maxime septuaginta, inter ejusd. Metemata varia, etc. Ulmæ 1766, pag. 215, et seq.* Mais il en a été de ce projet comme de celui que Patrice Junius avait formé touchant son édition du ms. alexandrin, dont il publia seulement le livre de Job, qu'on voit paraître à Londres, de l'imprimerie royale, en 1657 fol., avec la chaîne des Pères grecs sur le même poème, donnée par ce savant.

tique du cas qu'on y faisait de l'original primitif des livres du Vieux Testament. C'est la seule et unique chose qu'il importe très-fort de ne jamais perdre de vue dans les divers travaux qu'on vit entreprendre anciennement sur nos Ecritures. Les autres matières qu'on peut traiter relativement à ces différentes révisions du texte des Septante, sont des questions de pure critique; mais elles tiennent toujours par quelque endroit à notre sujet; aussi avons-nous cru devoir les discuter, afin de prêter plus de jour à l'objet que nous nous proposons d'éclaircir.

J'ometts les travaux de S. Basile, évêque de Césarée en Cappadoce, et mort l'an 378 (1) de l'ère chrétienne. George Syncelle (2) nous atteste que cet illustre évêque s'était beaucoup appliqué à collationner le texte des LXX et à le corriger des fautes de copistes. Théodore (3) fait aussi mention d'un certain Jean-Joseph qui avait également consacré ses veilles et ses soins à la correction du même texte. Les éditions de ces deux savants hommes donneraient un nouveau degré de force à nos considérations touchant l'intégrité et la pureté du texte primitif des divines Ecritures du Vieux Testament; mais c'est assez de les avoir indiquées.

Je me dispense encore de parler de deux autres versions grecques (4), ainsi que de quelques personnes célèbres dans les mêmes siècles, et dont les annales de l'Eglise nous ont conservé le souvenir. Eusèbe, par exemple, fait mention d'un savant prêtre nommé Dorotheüs (5), contemporain de Cyrille, évêque d'Antioche, et très-versé dans la science de nos Ecritures hébraïques; ce trait, comme tant d'autres que je tais à dessein, annonce toujours plus de quel œil on regardait anciennement notre texte primitif. Occupons-nous plutôt de ce que nous devons à un autre docteur de l'Eglise, dépendamment du même objet.

Si parmi les grands hommes qui ont illustré les trois premiers siècles de l'Eglise, il y en a eu un

(1) Guilielmus Cave, loc. cit. sec. IV, tom. I, pag. 259.

(2) Chronographia ab Adamo ad Diocletianum, studio P. Jacobi Coar, Ord. Præd., edit. Paris. 1652, pag. 205.

(3) Dissertatio ms. in Prophetas et Editiones, apud Joan. Phelippum, Præfationi in Oseam commentariis suis illustratum præmissa, pag. 20 et seqq.

(4) S. Jérôme en fait mention dans son commentaire sur le II^e chapitre d'Isaïe, et dit que, outre les versions que nous avons déjà assignées en parlant de la grande collection d'Origène, il en avait encore trouvés deux autres groupes: ce Père en cite un passage de chacune, à Heperi, exceptis quinque editionibus, id est Antike, Strmachii, Septuaginta, Theodotionis et Aquile, in duodecim prophetis et duas alias editiones, in quarum una scriptum est: Quia lapis de pariete clauabit, quasi vernis in ligno loquens; et in altera: Lapis enim de pariete vociferabitur, et scilicet de ligno loquetur etc. Hieronymus. Oper. tom. III, col. 1609.

(5) Qui cum studiosissimus esset sacrarum Scripturarum, hebraicam quoque linguam addidit, adeo ut ipsos etiam hebraicos codices peritissime legeret. Eusebius, Hist. Eccles. secul. III, lib. VII, cap. 52, pag. 366.

dont le nom ait été aussi célèbre que celui d'Origène; si, nonobstant les erreurs qu'on lui a reprochées, sa rare vertu et son profond savoir le rendirent l'objet de l'admiration de ce qu'il y avait de plus éclairé dans le même temps; les âges postérieurs n'en ont donné aucun qui soit comparable à S. Jérôme par ses travaux sur les textes primitifs de nos Ecritures du Vieux et du Nouveau Testament. On dirait que ce docteur fut suscité par Dieu pour renouveler dans toute l'Eglise le goût et l'intelligence des saintes lettres, dans un siècle surtout où les catholiques jouissaient d'une profonde paix. Né à Stridon, petite ville située aux confins de la Dalmatie et de la Pannonie, vers l'an 329 (1) de l'ère chrétienne, S. Jérôme fit bientôt connaître à quoi la Providence le destinait. On admira en lui un génie vaste, élevé, plein de feu, orné de toutes les connaissances (2) qui font véritablement le grand homme. Tous ses ouvrages sont marqués à ce coin. A une application infatigable au travail, à une lecture sérieuse et continuelle de tout ce qui avait paru de meilleur jusqu'à son temps sur les sciences sacrées et profanes, il joignit l'étude du latin et du grec, langues qu'il possédait parfaitement; et sans négliger le chaldéen, il s'instruisit à fond de tous les mystères, de toutes les obscurités de la langue hébraïque, par le moyen, entre autres, de quelques habiles Juifs qu'il avait comme forcés à devenir ses maîtres (3), en employant son bien et celui de ses amis.

Tel fut le docteur que la Providence prépara pour donner à son Eglise une version qui fit lieu non seulement de toutes les différentes versions latines et grecques, mais encore du texte original. Quel est le traducteur des siècles passés et même de nos jours, en qui on voit toutes ces qualités? Quel a été le critique qui fut mieux à portée que S. Jérôme de juger sainement de l'état d'intégrité et de pureté où se trouvait de son temps le texte primitif de nos livres saints? Nous n'avons plus en entier les trois versions grecques qu'Aquila, Théodotion et Symmaque firent anciennement sur l'hébreu; à peine nous en reste-t-il des fragments échappés à l'incendie des siècles. Il nous manque la leçon du texte hébraïque, fixée en caractères grecs par Origène. Toutes nos recherches n'ont abouti jusqu'à présent qu'à demêler quelques livres des corrections de Lucien et d'Hésychius parmi nos éditions modernes. S. Jérôme avait cependant tous ces secours; il composa sa version sur un texte hébreu qu'il consulta avec celui des Hexaples d'Origène, transcrits en bonne partie de sa propre main.

(1) Confere. Guilielm. Cave, loc. cit. pag. 267.

(2) Vir enim præter fœdum meritorium dotemque virtutum, non solum latinis atque grecis, sed et hebraicis etiam its literis insitutus est, ut se illi in omni scientia nemo auderet comparare. Sulpitius Severus, Dial. I, num. 4, inter ejusd. opera omnia, edit. Lugdun. Batav. 1658, pag. 251.

(3) Hieronymus, Præfat. in Job; in Paralipomenon, in Daniel; epistola XLI ad Pamnachiûm et Oceanum oper. tom. I, coll. 795 989, 1417, et tom. IV, part. II, col. 342 et alibi.

Qu'on ne s'attende pas à nous voir traiter selon toute son étendue ce qui concerne les immenses travaux de S. Jérôme sur le texte de nos Ecritures hébraïques, travaux si injustement critiqués par Jean Leclerc (1). Cette matière demanderait trop de détails. Bornons-nous à quelques considérations plus analoges à notre sujet.

Nous pouvons nous flatter d'avoir encore presque tout ce que notre illustre docteur (2) composa

(1) In *Questionibus Hieronymianis, passim*. Confer J. Goutleb Carpovius, *Critica sacra proemium*, pag. 22.

Une chose qui indigné et révolte dans M. Leclerc, dont la critique ne respira partout qu'une liberté effrénée, c'est qu'il eut la hardiesse et la témérité de taxer S. Jérôme d'ignorant en langue hébraïque, d'homme sans jugement dans le choix surtout de la véritable leçon de l'original hébreu (Quæst. IV, VII, XIV, etc.). Des paradoxes de cette nature se répètent eux-mêmes. C'est trop faire honneur à un écrivain que d'en combattre de pareilles assertions. Dom Martiniay digne cependant y répondre dans sa *Eraditionis Hieronymianæ Defensio adversus Clericum, oper. ejusdem Hieronymi*, tom. III, col. 1157 et seqq. Conf. *ejusdem Prolegomenon* II, in tom. II oper. ejusd. S., § 1 et seqq. D'autres auteurs n'ont pas vengé avec moins de force le grand savoir de cet illustre Père. Il faudrait trop copier si je voulais en transcrire les témoignages. Un savant avait raison de dire de S. Jérôme : *Nemo majorem eruditionem et apparatus linguarum ad translationem Scripture attulit nisi Hieronymus ipse*. Isaac Casaubon, *epistola epigrammatica graecis et Latinae tradacis præfata*. L'autorité d'un critique aussi éclairé dit suffisamment, ne s'étonne encore que Carpovius, qui comble de justes éloges les beaux travaux de S. Jérôme, ose avancer (loc. cit.) cet autre paradoxe : que notre saint docteur ne mérite aucunement d'être comparé à Sanctes Pagnini, à Arias Montanus, à Sébastien Munster, à l'aul Fagius, enfin aux Buxtorf, à Pierre Cunée, etc. Ces philologues ont fait assurément de grands progrès dans la littérature hébraïque, mais d'ordinaire ils n'ont cultivé la langue des anciens Hébreux que suivant les idées bornées des Juifs ; et ils étaient le plus ardemment dévoués de ce goût fin et délicat que se manifeste à chaque pas dans la lecture des livres de S. Jérôme, de cette force, de cette supériorité de génie qui embrasse un objet par toutes ses faces. Avait-il ce fonds d'érudition toujours inépuisable, cette noblesse, cette pureté, cette élégance de style qui rapproche S. Jérôme des meilleurs auteurs du siècle d'Auguste ? Quel contraste entre la manière dévotée dont nous traite son œuvre et celle qu'on coutume d'employer nos hébraïstes et même grand nombre de nos commentateurs ! Les uns et les autres entassent souvent pêle-mêle une foule d'autorités, qui courent plutôt leur ignorance sur la vraie intelligence des termes hébreux qu'elles n'en manifestent et n'en fixent le sens littéral.

Qu'une fautive critique ne nous fasse point dégoûter la vérité. Beaucoup d'hérétiques de ces derniers temps ont parlé de S. Jérôme avec un extrême mépris, on ils ont tâché de diminuer le mérite de sa traduction latine, parce que l'Eglise, qui reçoit cette version, a toujours eu pour lui tout le respect qu'elle rend à ses docteurs et à ses Pères.

(2) Je ne dirai rien de quelques petits ouvrages de S. Jérôme sur l'Ecriture, qu'on prétend s'être égarés. Par exemple, Cassiodore (*De institutione dicinarum literarum*, cap. 5, oper. tom. II edit. Rotomag. 1679, pag. 540) cite certaines remarques que S. Jérôme avait écrites fort en abrégé sur les prophètes, pour faciliter aux jeunes gens l'é-

sur nos Ecritures, et même ce qu'il nous donna d'après les textes grec et hébreu des livres de l'Ancien

tude des livres sacrés. Il ne parait pas que ces remarques soient venues jusqu'à nous ; de moins nous ne les trouvons ni séparément, ni dans les différentes éditions que nous avons des œuvres de S. Jérôme.

Dans sa lettre à Pampane (*oper. tom. IV, part. II, col. 244*), il parle des mémoires des douze petits prophètes qu'il lui dit avoir envoyés depuis peu à Domnion. Le père dom Ceillier (*Hist. gén. des auteurs sacrés*, t. X, c. 8, art. 6, p. 379) conjecture que ce sont les mêmes que S. Jérôme cite à la fin de ses Hommes illustres. Nous ne les avons plus, ni la lettre par laquelle il les adressait à Domnion. Je n'ose décider s'il faut les distinguer des remarques sur les prophètes du même Père. Quoi qu'il en soit, il y a d'autres semblables ouvrages sur l'Ecriture attribués à S. Jérôme, et que nous avons perdus, mais qu'on doit peut-être placer dans le nombre de ceux qu'on a regardés comme lui étant supposés. Voyez dom Ceillier, *loc. cit.*, art. 7, pag. 558 et suiv.

Venons à un autre point beaucoup plus intéressant. Sébastien Munster (*Præfatio in Biblia latina a se edita*, pag. 2, col. 4) a prétendu que la version latine de S. Jérôme sur la Bible s'était absolument perdue, à la réserve de celle qu'il fit de l'Ecclesiaste et du Psautier. Cette opinion est insoutenable : elle ne mérite point qu'on la réfute. D'autres critiques ont cru tempérer ce sentiment en disant que la même version s'est perdue en partie, et c'est l'opinion qu'a suivie M. Benjamin Krunicott dans son examen du texte hébreu, etc. (Voyez la *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, juillet, etc., 1701, tome XVI, première partie, pag. 14.) Mais il s'en faut bien qu'une telle assertion ait assez de preuves. Au contraire, tout nous porte à croire que nous avons encore la version originale de S. Jérôme, soit dans notre Vulgate, soit dans les œuvres imprimées de ce Père, soit enfin dans nos mss.

1° On ne doit point juger de la version latine de S. Jérôme par celle dont l'Eglise se sert de nos jours, et que nous connaissons sous le nom de Vulgate. (Voyez ci-dessus, col. 615, 614.) Celle-ci a toutefois cela de commun avec la version primitive du S. docteur, qu'elle renferme ses préfaces et tous les passages fameux qu'il a tant fait valoir. Elle suit presque toujours ses corrections, elle a presque partout ce qui manquait aux LXX. Enfin, à l'exception de quelques passages empruntés des autres versions, elle est faite sur l'hébreu, et jusqu'au XIV^e siècle, comme nous le dirons plus bas sous cette troisième époque, il n'y a personne depuis S. Jérôme qui ait entrepris un semblable travail d'après nos Ecritures hébraïques. Mais cette même Vulgate s'éloigne de la version de ce Père en ce qu'elle contient certains mots, certaines sentences tirées de l'ancienne italique ; ou le voit surtout dans les livres des Rois et dans les Proverbes. Nous avons même dit ailleurs (*loc. cit.*, pag. 256 et suiv.), qu'elle n'est point exempte de quelques mélanges des autres versions. Voyez les notes que dom Martiniay et Dominique Vallarsi ont faites sur la Divine Bibliothèque de S. Jérôme. Les remarques de ces deux éditeurs peuvent nous conduire à demander ce qui appartient à la version de ce Père.

2° La version des prophètes, telle que la renferme notre Vulgate, est assurément tout entière de S. Jérôme. S'il y a des différences, elles sont très-légères, et ne proviennent que de la diversité des mss., car les exemplaires de la version de ce Père s'étendent beaucoup multipliés, il leur est arrivé ce qui arrive ordinairement aux ouvrages dont on fait plusieurs copies. A cela près, nous avons dans la Vulgate sa traduction originale.

3° Il existe certainement des mss. qui peuvent

Testament. En embrassant ce sentiment, je m'aperçois que j'aurai une foule de critiques qui me seront

rétablir cette version, et nous la donner beaucoup plus correcte qu'on ne la trouve dans les deux dernières éditions des œuvres de S. Jérôme, publiées par dom Martiniay et par M. Vallarsi et Maffei. Ces mss. sont en grand nombre ; le P. le Long en fait mention de plusieurs dans sa Bibliothèque sacrée (tom. I, cap. 4, sect. 2, pag. 254 et seqq.; confer. *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecæ*, part. III, tom. III, Parisiis 1744, pag. 1 et suiv.).

Vers la fin du VIII^e siècle et au commencement du IX^e, le célèbre Alcuin rassembla quantité d'exemplaires de la même version, et les collationna très-exactement entre eux, par ordre de Charlemagne. Quelques mss. de cette révision d'Alcuin sont connus. Il y en a principalement deux fameux, dont l'un se conserve dans la bibliothèque des PP. de l'Oratoire de l'église Nove de Rome, et l'autre dans celle du monastère de l'église de S. Paul hors des murs. Le savant P. Bianchini en a donné une notice (*Vindicia canoniarum Scripturæ Vulgatæ latinæ editæ*, etc., p. 512 et seqq., 550 et seqq.). Nous aurons occasion de dire un mot de ces travaux d'Alcuin, lorsque nous parlerons plus bas d'un célèbre ms. de la bible Vulgate latine, corrigée par les dominicains de France, dans le XIII^e siècle. Ce même manuscrit serait d'un grand usage pour rétablir la version originale de S. Jérôme.

Dans la bibliothèque de l'église cathédrale de Vérone, on a encore un excellent ms. qui contient les livres des Rois. Il offre partout des indices assurés qu'il renferme la version primitive de S. Jérôme. Le P. Bianchini en a publié un bon fragment tiré du I^{er} livre. M. Villars en a fait un autre usage. Voyez la préface que cet éditeur a mise à la tête du IX^e tome des œuvres du même Père (* 2 verso folio et seqq.); et l'on voit que ce savant Véronois n'a pas tant manqué de mss. pour son édition, ainsi qu'on le lui a reproché : ses petites notes qui accompagnent entre autres la Bibliothèque divine de S. Jérôme en sont une preuve suffisante. Selon le P. Bianchini (*loc. cit.*, pag. 563) et M. Villars (*ubi supra*) ce ms. est du VI^e siècle, ou environ.

Outre les mss. que nous venons d'assigner, on ne devrait pas négliger ceux de la bibliothèque du Vatican : ils sont d'une bonne antiquité et très-propres à remettre cette version latine dans sa pureté primitive. On a fait des recherches immenses sur l'ancienne version italique. On a vu les travaux dont Flamius Nobilius, le P. Sabatier, et tout récemment le P. Bianchini, se sont occupés, relativement à cet objet. Le savant Græbe avait même décrié dans la bibliothèque bodleyenne un excellent ms. qui renfermait l'ancienne Vulgate latine du livre de Job, beaucoup plus pure que ne l'a donnée dom Martiniay ; et il s'en est beaucoup servi (*Dissert. de vitis LXX interpretum*, cap. 3; confer. *ejusdem Prolegomenon. ad codic. alexandrinum*, tom. IV, cap. 5, § 7) pour purger l'ancien texte latin de ce poëme des fautes de copistes. Combien de pareils manuscrits ne crouissent pas dans la poussière de nos bibliothèques, souvent inconnus à ceux qui les possèdent ? Si, à l'exemple de Jacques Hentenius, savant dominicain, de Luc de Bruges et de plusieurs autres célèbres personnages, on s'appliquait à conférer avec soin nos mss. latins de la version de S. Jérôme, nous la verrions bientôt reparaitre telle qu'elle était sortie des mains de ce Père.

Cette importante collection justifierait pleinement la proposition que nous avons avancée : ci-dessus (col. 697, 698), savoir, que les latins ont été plus attentifs à conserver la version de S. Jérôme que les Grecs n'ont pris de soin pour leur texte des LXX. Si le savant P. Bianchini eût pu terminer ses recherches et communiquer au public ses différentes décou-

vertes. Qu'importe ! L'amour de la vérité doit seul guider nos pas dans nos remarques sur la matière qui nous occupe. On a dit dans quantité d'écrits de philologie sacrée, et on l'a répété à la tête des dernières œuvres de S. Jérôme, que nous avons très-peu de chose des travaux de ce Père sur le texte grec de nos Ecritures de l'Ancien Testament. Cette opinion, toute fautive qu'elle est, serait d'une bien moindre importance que celle qui suppose qu'à peine nous avons de nos jours quelques livres de sa version latine faite sur l'hébreu. Mais la même version n'est point perdue : il ne faudrait que recourir aux manuscrits conservés dans nos bibliothèques pour en vérifier l'existence. En faisant reparaitre cette version dans sa pureté primitive, nous aurions à produire un monument de plus qui constaterait d'une manière authentique l'intégrité de notre original. On ne saurait trop multiplier les travaux, ni trop accumuler les preuves, quand il s'agit d'assurer les titres primordiaux de la religion sainte, attaqués si honteusement par une philosophie tout humaine, et qu'une critique licencieuse s'efforce d'obscurcir.

Suivons nos considérations relativement à l'état où se trouvait ce même texte au temps de S. Jérôme. Quoique ce Père ne manquât point d'excellents manuscrits hébreux, que les Juifs (1) lui avaient procurés, ni de bien d'autres que pouvaient lui fournir les différentes bibliothèques des chrétiens, on ne le voit cependant jamais témoigner que son texte hébreu ou celui des Hexaples fussent sujets à des défauts. N'est-ce pas une preuve indubitable que ce même texte était alors très-sincère, soit qu'on comparât

tes touchant cette version et l'ancienne Vulgate latine, corrigée par S. Jérôme (Voyez ses *Vindicia*, etc., *loc. cit.*, pag. 284 et seqq.). Il est certain qu'on aurait recouru sur ce sujet bien des pièces qu'on a crues ensevelies pour toujours dans la nuit des temps. Par exemple tous les éditeurs des œuvres de S. Jérôme ont avancé, et bien des critiques l'ont dit aussi, qu'à l'exception du Psautier, du livre de Job, des préfaces sur les livres des Paralipomènes et de Salomon, que ce Père avait rétablis d'après le texte des LXX, le reste s'est presque entièrement perdu (Confer. Vallarsii *Præfat. in oper. ejusd. S. Hieronymi*, tom. X, pag. 7 et seqq.). Cependant le P. Bianchini (*loc. cit.*) nous assure avoir trouvé dans quelques bibliothèques une bonne partie de cette ancienne traduction latine de la révision de S. Jérôme, et il en donne des preuves.

De telles recherches et ces découvertes doivent nous intéresser, parce qu'elles servent infiniment à constater l'authenticité des monuments sacrés de la révélation ; elles vengent notre Vulgate des insultes de l'erreur ; elles assurent toujours plus l'intégrité essentielle de notre texte primitif, qu'on ne peut trop défendre contre les attaques de l'incrédulité et les hypothèses de quelques faux critiques.

(1) *Instrum juro et ego linguam et ille (notarius) articulum movetibus, cum subito Hebraeis intervenit, defertis non pauca volumina, quæ de synagoga quasi lecturas accepterat. Et illic Hæbæ, inquit, quod postularaveris : meque diluisti et quid facerem nescierim, isti festinus exterruit, ut omnibus pratermissis ad scribendum transvolarem : quod quidem usque ad presens factum.* Hieronymus, *ad Damasum papam epistola*, Operum tom. II, part. I, col. 563.

l'exemplaire hébreu qu'avait employé Origène, soit qu'on jetât les yeux sur les manuscrits des chrétiens et des juifs? Est-il à croire que S. Jérôme eût voulu entreprendre une version sur un texte douteux et incertain? Il nous donne pour règle invariable (1) que quand les versions ne sont pas uniformes, il faut recourir aux sources; il supposait par conséquent que notre texte hébreu n'était point corrompu, et qu'il jouissait de toute son authenticité dans l'Eglise du Seigneur.

S. Jérôme était si convaincu de l'intégrité et de la pureté de ce texte, qu'en cent endroits de ses ouvrages il ne peut assez admirer l'opiniâtreté, je dirai même l'entêtement de certains prétendus critiques de son siècle qui osaient s'élever contre la vérité hébraïque. On en a vu des preuves dans notre second mémoire, ou sous la seconde époque.

Ce serait un étrange paradoxe de dire que tout ce que notre célèbre docteur a écrit sur ce sujet n'a été que l'effet des préjugés qu'il puisa dans son fréquent commerce avec les Juifs de son temps. Non, S. Jérôme fut trop instruit : il respecta trop la religion et ce qu'elle a de plus saint, tels que sont les monuments sacrés de notre foi, pour s'en laisser imposer dans une matière qu'il avait étudiée à fond une bonne partie de sa vie et avec une sérieuse application. M. Simon et quelques autres écrivains ont même accusé ce savant Père d'avoir donné dans les rêveries des rabbins, d'avoir combattu exprès les Septante, pour autoriser davantage sa nouvelle version. Mais dom Martianay a montré (2) que cette critique était aussi injuste qu'elle est peu fondée. Si S. Jérôme s'est écarté lui-même de sa propre version, tant dans ses Questions hébraïques sur la Genèse que dans ses Commentaires, il en a toujours donné des raisons que tout homme équitable devrait goûter.

Nous avons déjà touché en gros (3) quels furent les motifs qui engagèrent S. Jérôme à entreprendre une nouvelle version de nos livres du Vieux Testament, et en dissertant sur l'état où se trouvait le texte grec des LXX, nous avons porté quelques témoignages de ce Père, qui justifiaient pleinement ces mêmes motifs. Les versions latines étaient encore en si grand nombre et si peu uniformes entre elles par la licence des traducteurs et par l'incapacité des copistes, que les personnes les plus sages et les plus éclairées de l'Eglise souhaiétaient fort qu'on y remédiait. Il est vrai que, quoique ces versions se fussent

(1) *Ut veterum librorum fides de hebraeis voluminibus examinanda est, ita novorum graeci sermonis normam desiderat.* Idem ad *Lucianum epistola*, *ibid.*, tom. IV, part. II, col. 579 et *ibid.*

(2) *Nota prolixiores in librum Questionum hebraicarum in Genesim.* Oper. S. Hieronymi, tom. II, col. 549 et seqq.

Le but que S. Jérôme se propose dans cet ouvrage est de montrer la pureté du texte hébreu, et d'y réfuter ceux qui le croyaient corrompu. Il y donne aussi les étymologies des choses, des noms et des pays marqués dans la Genèse selon l'hébreu.

(3) Voyez ci-dessus, col. 613.

beaucoup multipliées chez les Latins, il y en eut toujours une plus estimée, plus autorisée et plus généralement reçue que les autres. C'était celle qui passait sous le nom d'*Italique* (1). On l'appelait encore l'*ancienne*, pour la distinguer de la version de S. Jérôme, de laquelle on s'est servi dans la suite. Parmi cette multiplicité presque innombrable de traductions latines, l'Eglise accorda le premier rang à l'*italique*, parce qu'elle était la plus littéraire et plus claire (2). Elle n'avait pas une certaine pureté de langage, mais, nonobstant sa simplicité et même sa rusticité, comme le dit un auteur (3), elle était mêlée d'expressions hardies, grandes, nobles et sublimes.

On ne peut sans doute désirer rien de plus dans une version, que l'exactitude et la clarté. Il faut convenir toutefois, que cette *ancienne* Vulgate n'était telle que respectivement au texte grec des LXX d'où elle avait été tirée immédiatement. Or, si ce même texte demandait d'être retouché, si Origène sentit la nécessité de cette réforme, s'il n'oublia rien pour la rapprocher de l'original hébreu, en l'entre-mêlant d'obèles et de petites étoiles; des lors à quoi aboutissait dans le fond cet accord de l'ancienne version latine avec son texte grec, surtout après les travaux qu'on avait vus d'Origène, de Pamphile et d'Eusèbe, de Lucien et d'Hésychius; travaux qui furent applaudis par toute l'Eglise? La même Vulgate ne s'éloignait pas moins des véritables sources en bien des endroits. Car, si elle eût été parfaitement conforme à l'hébreu, jamais elle n'aurait déchu de son premier rang; et l'Eglise n'aurait jamais permis qu'on la levât d'entre les mains des fidèles, pour leur en faire adopter une autre.

Ce que tous ces grands hommes que je viens de nommer avaient senti n'échappa point à la pénétration de S. Jérôme. Il était essentiel que les chrétiens connussent toujours plus la vérité hébraïque, soit pour être en état de soutenir aux juifs de leur temps que les passages qu'ils leur citaient de l'Ecriture se trouvaient tels dans l'hébreu, soit pour juger des corruptions et des infidélités que les Juifs pouvaient avoir commises dans leurs différentes versions.

Il y avait un autre motif non moins pressant. En entreprenant une bonne version latine sur l'original primitif, c'était rendre à l'Eglise un service de la dernière importance : on la délivrait de cette multi-

(1) Voyez ci-dessus, col. 604 et suiv. et 666. On croit qu'elle fut appelée *italique*, parce qu'elle avait pris naissance en Italie ou peut-être dans Rome même. On en ignore le véritable auteur : elle paraît cependant de différentes mains; et il n'est pas douteux qu'elle ne soit des temps apostoliques, comme je l'ai remarqué ailleurs.

(2) *In ipsa autem interpretationibus Itala ceteris praefertur; non est verborum tenax, cum perspicua sententia.* Augustinus, lib. II de *Doctrina Christiana*, cap. 15, § 22. Oper. tom. III, part. I, col. 27, et seqq.

(3) M. Du Pin, *Dissertation préliminaire sur la Bible*, lib. I, ch. 7, § 1, pag. 200.

PLICITÉ (1), de cette grande variété de traductions (2) dont elle se trouvait comme surchargée. S. Jérôme ne se mit pas tout d'un coup à ce grand travail. Il tourna d'abord ses vues sur l'ancienne Vulgate latine ou italique (3). Il voyait que la Bible grecque avec les diversités du texte hébreu avait acquis tant d'autorité dans les Eglises d'Orient, que les bibliothèques renfermaient à peine quelque exemplaire de cette version qui n'était des astérisques et des obèles (4). Aussi crut-il bien mériter de l'Eglise latine s'il lui donnait une édition conformément à celle qu'Origène avait présentée aux Eglises grecques. La manière avantageuse dont S. Augustin parle de ce que S. Jérôme avait fait sur le livre de Job nous montre avec quelle exactitude notre savant docteur s'était acquitté de sa révision. Vous avez pris soin, lui écrivait S. Augustin, de marquer d'obèles et d'étoiles toutes les différences du texte hébreu et de la version des LXX; mais vous l'avez fait avec une exactitude si admirable, qu'en certains endroits chaque mot particulier à son étoile particulière, pour nous faire connaître que ces mots sont dans l'hébreu et non pas dans les exemplaires grecs des LXX (5).

Cet empressement que les Eglises d'Orient et d'Occident témoignèrent alors d'avoir leur Bible grecque et latine, selon les différentes éditions qui en avaient paru depuis Origène jusqu'à S. Jérôme, que son preuve-t-il pas en faveur de la pureté et de l'intégrité du texte hébreu de ces temps-là? L'autorité de cet original était telle, que l'Eglise ne croyait posséder les véritables Ecritures qu'autant qu'elles avaient été réformées sur les livres hébreux, ou qu'elles portaient les marques (6) de cette révision. Cela fut

(1) Voyez ci-dessus, col. 605, not. 1.

(2) « In diversis codicibus ita varia est (latina veritas) ut tolerari vis possit; et ita suspecta ne in graeco aliud inveniatur, ut inde aliquid proferri aut prohiari dubitetur. » Augustinus, *epistol. LXXI ad Hieronymum*, Oper. tom. II, col. 161.

(3) Voyez ci-dessus, col. 604, et suiv. not. 1. (4) Vis amator esse verus Septuaginta interpretum? Non legas ea que sub asteriscis sunt; imo rade de voluminibus ut veterum te favorem probes. Quod si feceris, omnes ecclesiarum bibliothecas condemnare cogaris. Vix enim unum aut alter invenitur liber cui ista non habeat. Hieronymus ad Augustinum, *epistola LXXIV*, alias LXXIX, operum tom. IV, part. II, col. 226, operum vero S. Aug. editionis benedictin. S. Mauri jam ablatæ, tom. II, col. 177.

Pour bien juger de ce passage où S. Jérôme paraît blâmer l'édition d'Origène, qu'il avait tant louée ailleurs (Voyez ci-dessus, col. 673, et suiv. not., et col. 679, not. 5), il faut se rappeler ce que nous avons dit dans la note de la page 68 et suiv. du même volume.

(5) Asteriscis notasti que in hebraeo sunt et in graeco desunt; obelis autem, que in graeco inveniuntur et in hebraeo non sunt; tam mirabili diligentia et quibusdam in locis ad verba singula singulas stellas in graeco autem non esse. Augustinus, ad Hieronymum, *epistola LXXI*, alias 10, Oper. tom. cit., col. 160.

(6) Cum omnes Christi Ecclesie tam Graecorum quam Latinorum, Syrorumque et Aegyptiorum hanc

cause qu'on ne fit aucun cas de la nouvelle version qu'on vit entreprendre à Apollinaire, évêque de Laodicee, sa patrie. Cet interprète, qui vivait vers l'an 370 (1) et dont S. Jérôme avait (2) entendu les leçons qu'il faisait à Laodicee, consulta dans sa traduction grecque, plutôt ses idées particulières que la propriété des termes hébreux. C'était d'ailleurs une version toute cousue de diverses pièces, assez mal assorties, pour ne servir des paroles de S. Jérôme (3). Ainsi il n'est point surprenant qu'elle ne plût ni aux Juifs, ni aux chrétiens; parce que, comme le dit le même Père (4), son auteur s'éloignait trop de l'original hébreu, et qu'il dédaignait de suivre le texte grec des LXX interprétés.

Après les soins que S. Jérôme s'était donnés pour corriger l'ancienne Vulgate sur le grec des LXX; après avoir corrigé (5) aussi la version latine du

(LXX) sub asteriscis et obelis editionem legant, ignorent invidi labori meo, qui volui habere nostros, quod Graeci in Aquile, et Theodotiois, ac Symmachi editionibus lecebant. Hieronymus, *Praefat. in Daniel. ad Pammachium*, oper. tom. III, col. 1073.

(1) Guillelmus Cave, *loc. cit.*, tom. I, sec. IV, pag. 260.

(2) Hieronymus *epistol. ad Pammach. et Oceanum*, Conter. Ernesti Salomonis Cyprini Note ad *libr. Hieronymi de Viris illustribus*, cap. 104, in *Aut. Miraei Biblioth. eccl.*, edit. Hamburg., pag. 194.

(3) Prætermittit Apollinarium, qui bono quidem studio, sed non secundum scientiam, de omnium translationibus in unum vestimentum pannos assuere conatus est, et consequentiam Scripturæ non ex regula veritatis, sed ex suo judicio texere. Idem, *Apologia advers. Rufin.* lib. II, Oper. tom. IV, part. II, col. 445.

(4) Symmachi interpretationem Ludovicus secutus, nec Iudeis placere potest, nec christianis, dum et ab Hebraeis procul est, et sequi Septuaginta interpretes designatur. Idem, *Commentar. in cap. XII Ecclesiasticis*, Oper. tom. II, part. I, col. 78. Humphred Hody (*de Textib. originibus*, etc., lib. IV, cap. 5, pag. 651) taxe d'erreur le sentiment de tous ceux des écrivains qui attribuent à Apollinaire une version grecque de l'Ancien Testament, et dit que S. Jérôme n'a en vue que les commentateurs du même évêque sur l'Ecriture. Mais les raisons du docteur Hody n'ont aucune solidité, et les témoignages de S. Jérôme, qu'il oppose à ceux que nous portons de ce Père, ne sont rien moins que précis. Nous pouvons donc suivre ce qu'on écrit à ce sujet Baronius ad ann. Chr. 377; Possennius in *Apparatu sacro*; Sixtus Senensis in *Apollinaris*; Daniel Huetius in *claris Interpretibus*; Jac. Usserius, de *Veris LXX interpret.*, cap. 7, pag. 78 et seq.; Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. græc.*, vol. VII, lib. V, cap. 46, pag. 664, et alii.

(5) S. Jérôme avait déjà terminé, depuis quelques années, sa correction de la Bible latine sur le grec des LXX, lorsqu'il entreprit cette révision en 383 et en 384. Dans sa préface sur les quatre évangélistes, adressée au pape Damase, il ne dit point qu'il ait corrigé tout le Nouveau Testament sur le texte grec, puisqu'il n'y parle que de ces quatre livres. Il est cependant certain qu'il en réablit les autres suivant la vérité de l'original grec, ainsi qu'il nous en assure dans son catalogue des Hommes Illustres, ouvrage qu'il composa en 392. On peut donc dire qu'il n'avait encore publié que les quatre évangiles de sa révision, à la mort du pape Damase arrivée en 384; mais, pour ne point laisser imparfaite une correction si intéressante, et même si utile à l'Eglise, il crut devoir la continuer, et il la finit vers l'an 392 ou peu d'années auparavant.

Nouveau Testament par l'ordre du pape Damase, il sentit qu'il devait pousser plus loin ses travaux en recourant aux sources hébraïques. Des amis très respectables l'engageaient fortement à ce travail si utile à l'Eglise. Ce ne fut donc point à la seule prière de Ch. romace, évêque d'Aquilée, qu'il se mit d'abord à traduire le Vieux Testament sur l'hébreu, ainsi que je l'ai insinué ailleurs (1) : S. Jérôme le fit encore à la sollicitation de Diùter, de Dominion et de Rogation, de Sophron, de Paul et d'Eustochie, enfin de quelques autres, comme on le voit dans ses différentes préfaces mises à la tête des livres de sa traduction et dans quelques-unes de ses lettres.

Je ne crois pas devoir m'arrêter sur le mérite de cette version de S. Jérôme. Nonobstant les avantages réels qu'en a retirés l'Eglise, cette entreprise l'exposa toutefois à des périls, et ouvrit un vaste champ à la malignité de ses censeurs. On accusa ce savant Père de n'avoir mis la main à un si grand ouvrage que pour faire tomber la version des LXX; on disait de lui qu'il judaïsait, qu'il était un falsificateur des Ecritures. C'est de quoi S. Jérôme se plaint dans la plupart de ses préfaces. Et personne ne poussa plus vigoureusement ces sortes d'accusations que le fit Rufin dans sa seconde invective (2). Mais S. Jérôme n'eut pas de peine à se défendre des traits de la calomnie; en se riant (3) de ses ennemis, il se justi-

(1) Voyez ci-dessus, col. 605. On ne voit pas que, dans ses traductions latines, qu'il fit de l'hébreu, S. Jérôme se soit astreint à l'ordre que nos livres sacrés tiennent dans nos Bibles: ce Père se régla là-dessus sur le désir de ses amis, et autant que ces grandes occupations littéraires le lui permettaient. Il commença d'abord par les livres des Rois. De là il vint à tous les prophètes, ensuite au livre des Psalmes. Il passa vers le même temps à la traduction des livres de Salomon, d'Esdras et de Néhémie. Après ces travaux, on lui vit traduire les Paralipomènes, tout l'Esther, sans oublier ceux de Tobie et de Judith, qu'il traduisit du chaldéen. De sorte que depuis l'an 591, jusqu'à l'année 404 ou 405, tous les livres de l'Ancien Testament reçus dans le canon des Juifs furent mis en latin d'après nos Ecritures hébraïques.

(2) Outre une foule de reproches très-vifs, que Rufin fit à S. Jérôme, voici ce qu'il lui disait: *Nec meminemus nunc te in hoc venient vel socium in Ecclesia habuisse certum est; nisi ipsum solum, quem frequenter commemoras Barabam. Quis enim alius auderet ab apostolis tradita Ecclesie instrumenta tenere, nisi iudaeus spiritus?* Idem, loc. cit., lib. II, Oper. Hieronymi, tom. IV, part. II, pag. 298.

(3) « Si aut f-cellam junco texerem, aut palmaram folia complicarem, ut in sudore vultus mei comederem panem meum, et ventris opus sollicita mente tractarem, nullus morderet, nemo reprehenderet. Nunc autem quia iuxta sententiam Salvatoris, volo operari cilium qui non perit, et antiquam divinum voluminum sicut sentibus virgultibus purgare, error mihi geminis inflicto, corrector vitorum, falsarius vocor, et errores non auferre, sed serere. Tanta est enim vetustatis consuetudo, ut etiam confessi plerique vitia placeant: dum magis pelchros habere malunt codices, quam emendatos. » Hieronymus, *Prefat. in Job, ad Paulam et Eustochium*, Operum tom. I, col. 1188.

fia pleinement, et toujours en homme d'esprit (1), de tant de vains reproches, plutôt dicés par l'envie que par l'amour de la vérité. Si sa version ne fut pas d'abord acceptée par toutes les Eglises des Latins, elle n'en fut pas moins applaudie. Les plus habiles gens de son temps l'exhortèrent à continuer sa traduction, qu'on demandait même de tous côtés au saint docteur. Lucinius de Bétique, très-appliqué à l'étude des livres saints, lui envoya d'Espagne à Bethléhem, dès l'an 594, six écrivains en notes, ou copistes, pour avoir au plus tôt et en plus grand nombre des exemplaires de sa version. Pendant la vie même de ce Père, Sophronius traduisit en grec une partie des traductions qu'il avait faites sur l'hébreu. Le prêtre Philippe, contemporain de S. Jérôme, ne suivit pas d'autre version, dans son Commentaire sur Job, que celle de S. Jérôme. Ceux encore qui osèrent la décrier en public ne cessèrent de l'admirer et de la lire secrètement (2).

S. Augustin se montra toujours le plus modéré dans toutes ces querelles qu'on suscita si mal à propos à S. Jérôme. S'il le dissuada de continuer cette traduction, il changea néanmoins de sentiment dans la suite; il reconnut (3) autant que tout autre l'utilité d'un si important ouvrage, et rendit aux travaux de S. Jérôme la justice qu'ils méritaient. La plupart des savants du V^e et du VI^e siècle pensèrent de même. S. Grégoire le Grand en fit les plus beaux éloges, et on la vit dans le VII^e siècle et les suivants reçue par toutes les Eglises des Latins.

Ce petit détail historique au sujet des disputes que S. Jérôme eut à soutenir surtout contre Rufin, savant prêtre d'Aquilée, m'a paru nécessaire pour faire voir uniquement qu'elles ne pouvaient se terminer à l'avantage de notre illustre Docteur. Aussi en eut-il toute la gloire; c'est qu'il défendait une bonne cause, au lieu que ses adversaires ne cherchaient à étayer la leur que par la force du préjugé. Mais on revint enfin de la haute estime qu'on avait eue (4) pour la

(1) *Me asservit in Septuaginta interpretum sagillationem non pro veteribus cadere, ut insignium quasi vinum probantes. Cum semper notas expectant voluptates et gula eorum vicina maria non contenti; cur in solo studio Scripturarum veteri sapere sufficit? Idem. Prolog. in Genesis, et prefat. in Psal. ad Sophronium*, Oper. tom. I, sub init., et col. 858.

(2) « Illec obretractoribus meis tantum respondeo, qui canino dente me rodunt in publico detrahentes et legentes in angulis. Accordant ad hoc inviolorum studia, qui omne quod scribimus reprehendendum putant, et interdum contra se conscientia repugnantia publicè lacerant quod occulte legunt. » Idem, *Prefat. in Paralipomen. et in Esdras*, loc. cit., col. 1025 et 1105.

(3) S. Augustin approuva tellement, dans la suite, la version latine de S. Jérôme, qu'il en composa son *Speculum au Miroir*, ouvrage qui n'est qu'un tissu des plus beaux endroits moraux de l'Ecriture, destiné à être mis entre les mains des fidèles qui n'avaient point le moyen ni le loisir de lire toute la Bible. Dom Calmet, *Dissert. sur la Vulgate*, Dissertat. tom. I, part. II, pag. 402 et suiv.

(4) Dom Calmet, *ibid.*, 2, pag. 102.

version des LXX et l'on soulaïta de puiser dans les sources la vérité toute pure. Il faut avouer que personne n'influa plus que S. Jérôme à opérer cette espèce de révolution dans presque tous les esprits. Les Origène, les Pamphile, les Eusèbe, les Lucien et les Hésychius y avaient préparé les voies. S. Jérôme consumma ce grand ouvrage. Aucun ne défendit avec plus de force que ce savant Père l'autorité et l'intégrité du texte original du Vieux Testament. Nous en avons donné des preuves assez fortes dans le cours de ces considérations d'après ses propres témoignages. Notre illustre docteur n'épargna ni veilles ni soins pour mettre la vérité hébraïque à l'abri des attaques qu'on lui livrait par un faux zèle. Toutes ses recherches, tous ses ouvrages sur nos livres saints, paraissent tendre à ce seul objet.

Ne séparons jamais la version latine que S. Jérôme donna à l'Eglise sur l'hébreu, de ses préfaces et de ses commentaires, où l'on trouve à chaque instant une profonde érudition, et toujours de nouvelles lumières. Rien ne manquait à ce savant Père pour bien apprécier le texte original. Les différentes versions lui tenaient lieu de nos polyglottes, de nos dictionnaires, enfin de nos interprètes. Et, selon la remarque de dom Calmet (1), il n'était nullement difficile qu'un homme fort éclairé d'ailleurs, qui savait les langues, qui consultait les Juifs les plus savants et ces meilleurs interprètes chrétiens de l'Ecriture, réussit parfaitement dans son entreprise. Néanmoins, tout cela ne nous oblige pas de croire que sa version soit entièrement exempte de fautes, comme l'ont senti quelques écrivains. S. Jérôme ne l'a jamais prétendu: il a douté quelquefois de la véritable signification des termes hébreux; quelquefois aussi il a suivi dans ses commentaires un autre sens que celui de sa version. Il a reconnu lui-même (2) qu'il pouvait se tromper. Cet aveu ne saurait déroger à l'excellence de sa traduction. Ainsi nous pouvons hardiment assurer que (3) ce que S. Jérôme a traduit sur le grec et sur l'hébreu est un chef-d'œuvre en son genre. En vain a-t-on tenté, et tentera-t-on de décrier la Vulgate, elle passera toujours dans l'esprit des connaisseurs désintéressés pour un excellent ouvrage.

S. Jérôme voulut faire une version qui ne fût ni barbare ni trop littérale. Il se piqua d'avoir de la clarté et de la précision. Peu embarrassé d'un terme de plus ou de moins, qui était dans le texte, il eut uniquement en vue d'en bien rendre le sens. Telle est la règle que doit se prescrire un habile interprète: telle est aussi celle que S. Jérôme se prescrivit. S'il parait s'éloigner quelquefois de ce même texte pour s'attacher (4) à la Vulgate latine des LXX

et aux autres anciennes versions, si dans les passages obscurs et difficiles de l'Ecriture il suit encore des interprétations conformes aux commentaires des plus habiles docteurs Juifs de son temps, nous aurions tort d'en déduire avec nos critiques modernes, que ce Père lut dans notre original tout autrement que nous n'y lisons aujourd'hui, ou qu'il regarda le texte hébreu comme une écriture fort inconstante (1); S. Jérôme en donne les raisons dans ses sa-

tur quia idem sensus erat... sed et in hoc nulla est sensus mutatio, et nos antiquam interpretationem sequentes, quod non nocet mutare nolimus. Hieronymus, epistol. ad Sunnam et Fretalam. Hoc breviter admonens, quod nullius auctoritatem secutus sum, sed de hebreo transferens magis me LXX interpretum consuetudini cogitavi; in his dumtaxat quo non nullum ab hebraicis discrepant. Interdum Aquile quoque Symmachus et Theodotianus recordatus sum: ut nec novitate nimia lectoris studium detererem; nec rursus contra conscientiam meam fontem veritatis omisso, opinionum ritulos consecraret. Ejusdem Prologium in Ecclesiasten, Oper. tom. II, part. I, col. 659, 658, et col. 714.

Il n'est donc point surprenant que la traduction de S. Jérôme se trouve quelquefois mélangée de l'ancienne italice, et de autres versions. Nous ne devons jamais perdre de vue la méthode que S. Jérôme suivit dans sa traduction. Cette remarque nous fera mieux juger de l'état actuel de notre Vulgate et de bien des diversités de leçons, qu'il y a entre elle et notre texte hébreu de nos jours.

(1) Le grand cas que S. Jérôme a toujours fait de l'original de l'Ancien Testament, qu'il caractérisa constamment de véritable hébraïque dans une infinité d'endroits de ses œuvres, démontre toute la faiblesse, ou pour mieux dire, toute la nullité de ce paradoxe de M. Simon (*Histoire critique du Vieux Testament*, liv. I, chap. 16, pag. 95). Je n'accorderai pas même à ce critique que les exemplaires hébreux qu'employèrent les LXX fussent aussi différents qu'il le suppose (*Ibid.*, liv. II, chap. 11, pag. 245 et suiv., et ailleurs) de celui dont S. Jérôme se servit. Tant qu'on n'en apportera pour preuve que les variétés de leçons grecques des LXX, on ne produira qu'un argument très-équivoque, pour ne rien dire de plus. Les LXX se sont souvent attachés dans leur traduction à de tout autres règles que celles que nous suivons de nos jours.

S'il est vrai, comme le prétend M. Simon (*loc. cit.*, pag. 96), que S. Jérôme prenait la liberté de changer les lettres hébraïques en d'autres, quand il croyait faire un meilleur sens; s'il est encore vrai, selon le même critique, que ce Père ne s'est prescrit dans sa version aucune règle certaine, et qu'il n'a pas été toujours constant dans ses observations, comment nous sera-t-il possible d'apprécier le degré de sincérité ou d'intégrité du texte hébreu, dont il fit usage, par la version qu'il nous en donna? Tout ce que nous concluons de cette manière de traduire, si même S. Jérôme l'a jamais adoptée, c'est qu'il n'aura pas toujours rendu fidèlement son original; mais non pas que ce même texte fut effectivement corrompu, et qu'il fut aussi différent de l'exemplaire qu'en eurent les LXX, ou de celui que nous avons encore.

La version des LXX interprétée n'est point parvenue jusqu'à nous dans toute sa pureté primitive, et il y a bien d'autres causes que nous avons alléguées ci-dessus, col. 608, et suiv., 604, pour rendre raison de ce qu'on trouve aujourd'hui entre le texte grec et l'original hébreu. Nous avons renoncé en même temps aux auteurs qui ont traité arbitrairement cette matière, sans oublier même M. Simon. On peut encore consulter ce qu'il dit de la version des LXX (*Castigationes ad opusculum Isaaci Vossii de*

(1) Dom Calmet, *ibid.*, pag. 102.

(2) *Melius reor propriam errorem reprehendere, quam don erubescere imperitiam confiteri, in errore persistere, in eo quod transiit... Hieronymus, lib. V Comment. in cap. XIX Isaai, Operum tom. III, col. 150.*

(3) Dom Calmet, *loc. cit.*

(4) *Noluitis ergo immutare quod ab antiquis legeba-*